

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance ordinaire du 4 juin 2024

Au restaurant St-Hubert à 18 h
Projet d'ordre du jour

Durée	No	Sujet	LIP	Objet
2 min	1	Présences et quorum	Art. 61	Constat
10 min	2	Questions du public	Art. 68	Information
2 min	3	Lecture et adoption de l'ordre du jour		Adoption
5 min	4	Adoption du procès-verbal du 7 mai 2024	Art. 69	Adoption
5 min	5	Suivis au procès-verbal		Information
5 min	6	Correspondance <ul style="list-style-type: none"> • Courrier adressé au CÉ 		Information
10 min	7	Rapport de la directrice	Art. 96.12	Information
75 min	8	Sujets de discussion <ul style="list-style-type: none"> a. Matériel didactique aux frais des parents et fournitures scolaires b. Agenda et code de vie c. Fonds à destination spéciale d. Plan de lutte intimidation – violence / Reddition de comptes 2023-2024 e. Normes et modalités d'évaluation des apprentissages f. Service de garde g. Formation CÉ h. Date de l'assemblée générale i. Date de la première réunion du CÉ 	Art. 77.1 Art. 76 Art. 94 Art. 75.1 Art. 96.13 Art. 256	Approbation Approbation Approbation Approbation Information Information
5 min	9	Affaires diverses <ul style="list-style-type: none"> a. b. 		Information
1 min	10	Levée de la séance		Adoption
		Rapport aux membres parents de la déléguée au comité de parents		

Martyne Levasseur, présidente

Brigitte Carrier, directrice



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 4 JUIN 2024

À une séance ordinaire du Conseil d'établissement de l'École de Pointe-du-Lac dûment convoquée et tenue au restaurant St-Hubert, ce **4^e jour du mois de juin deux mille vingt-quatre**, à dix-huit heures, formant quorum sous la présidence de Mme Martyne Levasseur, sont présents :

PARENTS

Mme Martyne Levasseur
 Mme Alexie-Anne Côte
 Mme Véronique St-Yves
 Mme Marie-Claude Hardy
 Mme Julie Arseneault
 M. Martin Leduc
 Mme Marie-Mélie Pépin
 Mme Karine Dupont

SUBSTITUT(S) PARENTS

Mme Marie-Claire Juneau
 Mme Sandryne Caron
 Mme Mariane Pélissier
 Mme Amélie Houle
 Mme Marie-Pier Gilbert
 Mme Mariane Hamelin
 Mme Gisèle Charbonneau

DIRECTRICE

Mme Brigitte Carrier

MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ

M. François Belisle

ENSEIGNANTS(ES)

Mme Julie Drouin
 Mme Caroline Pouliot-Pelletier
 Mme Kathleen Boucher
 Mme Sandra Harvey
 Mme Andrée-Anne St-Germain
SUBSTITUT(S) ENSEIGNANTS(ES)
 Mme Isabelle Chapados
 Mme Marie-Pier Coulombe
 Mme Carolyn Bergeron

PROFESSIONNEL

Mme Annie Corbeil
SUBSTITUT(S) PROFESSIONNEL
 Mme Sandra Dicaire

DIRECTRICE ADJOINTE

Mme Marie-Andrée Biron

SOUTIEN

M. Marc-Olivier Gélinas
SUBSTITUT(S) SOUTIEN
 Mme Suzie Bélanger
SERVICE DE GARDE
 Mme Marilyse Dupont
SUBSTITUT(S) S.D.G.
 Mme Annie Santerre
INVITÉ(S)
 AUCUN

1. BIENVENUE, PRÉSENCE ET QUORUM

Madame Martyne Levasseur, présidente, souhaite la bienvenue à tous. Celle-ci vérifie les présences et confirme qu'il y a quorum. Mme Carrier présente Mme Karine Gélinas qui occupera le poste de directrice adjointe pour l'année scolaire 2024-2025. Celle-ci adresse quelques mots aux membres.

2. QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun public à cette rencontre.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Martyne Levasseur fait la lecture de l'ordre du jour. Il y a deux ajouts au point 9 « Affaires diverses » : - Services complémentaires 2024-2025
 - Bon coup en lien avec les petits Seigneurs

Il est PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Hardy d'adopter l'ordre du jour avec ajouts.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 4 JUIN 2024

389-CE-04-06

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 MAI 2024

Mme Levasseur, présidente, laisse un moment aux membres pour survoler le procès-verbal du 7 mai dernier afin de s'assurer qu'il est conforme aux discussions tenues lors de la dernière rencontre. Aucune modification à apporter.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur la journée des talents : Mme Carrier mentionne que ce fut une superbe 3^e édition. Beau travail de l'ensemble des artistes et du personnel qui ont travaillé sur ce projet. Mme Arseneault mentionne que cette journée donne une belle dose de confiance aux élèves.

Organisation scolaire : Mme Carrier mentionne que nous aurons une sixième classe de maternelle 5 ans pour l'année scolaire 2024-2025.

6. CORRESPONDANCE – COURRIER ADRESSÉ AU CÉ

Aucune correspondance à cette réunion.

7. RAPPORT DE LA DIRECTRICE

- Magasine Étincelles et Réussites : Mme Carrier informe les membres présents que cette année, Éléonore Lesmerises est l'élève honorée et Mme Annie Corbeil pour le membre du personnel.
- Album de finissants : Les albums seront vendus au coût de 12 \$
- Camp de Cheerleading : L'entraîneur de cheerleading Laurence Noël a fait la demande pour qu'un camp soit offert cet été aux filles désirant faire du cheerleading. Un sondage sera envoyé aux parents pour valider l'intérêt des élèves.
- Mme Carrier informe le CE que l'an prochain, les élèves qui feront partie des Seigneurs devront signer un contrat dans lequel ils s'engagent à respecter les valeurs de l'école et à respecter le code de vie.

8. SUJETS DE DISCUSSION

a) Matériel didactique aux frais des parents et fournitures scolaires

Mme Brigitte informe le CE que les listes sont conformes aux règles des frais chargés aux parents. Elle fait le suivi des sommes demandées dans les dernières années pour que les membres puissent avoir une idée de grandeur de ce qui est demandé. Elle mentionne aussi qu'il n'y a pas de matériel pour le nouveau programme CCQ qui a été demandé aux parents.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Marie-Claude Hardy d'approuver les listes de matériel

390-CE-04-06



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 4 JUIN 2024

didactique aux frais des parents et de fournitures scolaires comme présentées.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

391-CE-04-06

b) Agenda et code de vie

Mme Carrier présente les modifications qui ont été apportées au code de vie pour l'année scolaire 2024-2025.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Véronique St-Yves d'approuver l'agenda et le code de vie tels que présentés.

APPROUVÉS À L'UNANIMITÉ

392-CE-04-06

c) Fonds à destination spéciale

Une demande est déposée pour la création d'un fonds à destination spéciale de l'entreprise de M. Christian Hamelin (ENTRE-361), la somme d'environ 2 000 \$. Cette somme a été versée à l'entreprise suite à sa victoire lors du gala provincial Ose entreprendre.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Karine Dupont d'approuver ce fonds à destination spécial.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

393-CE-04-06

d) Plan de lutte intimidation – violence / Reddition de comptes 2023-2024

Retour sur la reddition de comptes du plan de lutte intimidation/violence que les membres du CE ont reçue par courriel la veille. Mme Annie Corbeil présente les grandes lignes de cette reddition. Elle mentionne qu'un nouveau modèle sera disponible l'an prochain.

Il est PROPOSÉ PAR Mme Kathleen Boucher d'approuver la reddition présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

e) Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Mme Carrier informe le CE que le programme CCQ remplace ECR l'an prochain.

f) Service de garde

- Retour sur la semaine des services de garde : Plusieurs belles activités ont été organisées par le service de garde.
- Formation des postes pour l'an prochain : Création de plusieurs postes à 35 h grâce au soutien à la classe qui est ajouté aux tâches des éducateurs.
- Inscriptions au service de garde pour 2024-2025 : 335 réguliers (2 plages minimum) et 295 sporadiques (dîner seulement).

g) Formation CÉ



ÉCOLE DE POINTE-DU-LAC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY
PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
LE 4 JUIN 2024

Mme Carrier demande aux membres du CÉ s'ils ont des questions en lien avec les formations. Les membres n'ont pas de question.

h) Date de l'assemblée générale

Mme Carrier propose le jeudi 5 septembre à 18 h. L'assemblée générale précédera la rencontre des parents du 1^{er} cycle.

i) Date de la première réunion du CÉ

Mme Brigitte Carrier propose le mardi 15 octobre.

9. AFFAIRES DIVERSES

a) Services complémentaires : Mme Carrier présente le tableau de la répartition des heures de services pour l'année scolaire 2024-2025. Elle présente le nouveau palier de service soit le palier intermédiaire.

b) Mme Hardy nomme un bon coup à M. Jean-Christophe Lachapelle pour les midis de soccer des mini Seigneurs. Elle mentionne que cela a eu un bel impact chez les élèves.

394-CE-04-06

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est 19 h 23, Mme Sandra Harvey PROPOSE la levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Marie-Andrée Biron
Secrétaire

Madame Martyne Levasseur
Présidente



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Maternelle 4 ans - 2024-2025



Matériel de l'enseignant(e) - Maternelle 4 ans

Reprographie

Portfolio, défis de la semaine pour consolider les acquis, feuilles d'exercices pour le développement des compétences visées au préscolaire, exercices de pré-lecture, pré-écriture, pré-mathématique, comptines, traçage, etc.

8,50 \$

Coût total:

8,50 \$

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Maternelle 5 ans - 2024-2025



Matériel de l'enseignant(e) - Maternelle 5 ans	
Reprographie	
Portfolio, défis de la semaine pour consolider les acquis, feuilles d'exercices pour le développement des compétences visées au préscolaire, exercices de pré-lecture, pré-écriture, pré-mathématique, comptines, traçage, etc.	8,50 \$
Cahier d'activités	
<i>La planète des Alphas - cahier de conscience phonologique (GS)</i>	13,70 \$
Coût total:	22,20 \$

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Matériel didactique 1^{re} année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Grammaire interactive, mots d'orthographe, Pixel, les sons, l'abécédaire, journal d'écriture, cahier de calligraphie, mots-étiquettes, mini-dictionnaire</i>	26,45 \$
	Cahier d'activités	
	<i>Lilou</i>	18,25 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	8,35 \$
	Cahier maison*	
	<i>Feuillets de mathématiques</i>	4,50 \$
Arts plastiques	Cahier maison* <i>Mon cahier d'arts plastiques</i>	1,50 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique (fascicules thématiques), culture et citoyenneté québécoise *	17,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 80,05 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 1^{re} année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Mots-étiquettes, Cahier de sons et lecture Pixel, consolidation des sons</i>	15,80 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Le code de la route</i>	10,15 \$
	<i>Lilou</i>	18,25 \$
	<i>Chouette scripte</i>	8,35 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Mini TNI</i>	8,35 \$
	Cahier maison*	
	<i>Consolidations</i>	11,55 \$
Français, mathématiques, passe-temps	Cahier maison*	
	<i>Cahiers thématiques (Halloween, Noël, Jour de la Terre, Pirates, etc.)</i>	5,60 \$
Photocopies d'activités	Culture et citoyenneté québécoise *	2,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 84,05 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 1^{re} année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Mon cahier d'étude, Cahier de sons, Mon cahier des alphas, Mon cahier de calligraphie</i>	23,95 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>Mon dictionnaire de tous les jours</i>	18,25 \$
	<i>La planète des Alphas - cahier de conscience phonologique (CP)</i>	15,70 \$
Photocopies d'activités	Français (activités et ateliers d'écriture), mathématique (fascicules thématiques), culture et citoyenneté québécoise *	20,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 81,90 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





Matériel didactique 1^{re} année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 1 ^{re} année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Cahier d'apprentissages, Journal d'écriture, cahiers des Alphas, calligraphie et grammaire</i>	23,95 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>La planète des Alphas, cahier de conscience phonologique</i>	15,70 \$
	<i>Mon dictionnaire de tous les jours</i>	18,25 \$
Mathématique	Cahier maison*	
	<i>Jeux mathématiques</i>	3,00 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, culture et citoyenneté québécoise *	19,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 83,90 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)







Fournitures scolaires Maternelle 4 ans - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

3	Bâtons de colle blanche 40 g (ex.: PRITT)*	
1	Boîte à goûter (pour les dîneurs)	
1	Boîte de 16 GROS feutres, à pointes larges identifiés individuellement (ex.: Crayola)*	
1	Boîte de 24 crayons à colorier, aiguisés et identifiés individuellement	
1	Coffre à crayons à deux compartiments (pour les feutres et les crayons de bois)	
1	Colle liquide blanche 4 onces	
1	Couvre-tout identifié	
1	Paire de ciseaux (lames de métal), droitier ou gaucher selon votre enfant	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité	
1	Pochette transparente refermable 9" X 13"	
1	Sac à collation (à placer dans le sac à dos)	
1	Sac à dos assez grand pour y insérer un cartable à anneaux	
1	Serviette de plage OU doudou pour la détente (celle-ci doit rentrer dans le sac à dos)	
1	Taille-crayons individuel avec réservoir	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.

Articles suggérés

L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe

2	Boîtes de papiers-mouchoirs
----------	-----------------------------

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>



Matériel didactique Multi 1^{re} année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 1re année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>Journal commenté, Abécédaire, 4 Cahiers thématiques, cahier des Alphas</i>	26,35 \$
	Cahiers d'activités	
	<i>La planète des Alphas - cahier de conscience phonologique (CP)</i>	15,70 \$
	<i>Dictionnaire de tous les jours</i>	18,25 \$
Mathématique	Cahier maison*	
	<i>Planches de jeux</i>	3,30 \$
Photocopies d'activités	Français (35 livrets + fiches), mathématique, culture et citoyenneté québécoise *	7,00 \$
	Cahier du jour (en couleur)	6,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 80,60 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique Multi 2^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>3 cahiers thématiques, abécédaire, journal d'écriture, calligraphie, grammaire interactive</i>	34,60 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	<i>Numérik</i>	18,60 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, culture et citoyenneté québécoise *	4,00 \$
	Cahier du jour (en couleur)	4,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$
Coût total :		65,20 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 2^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahiers maison*	
	<i>3 cahiers thématiques, abécédaire, journal d'écriture, calligraphie, grammaire interactive</i>	34,60 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	<i>Numérik</i>	18,60 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, culture et citoyenneté québécoise *	4,00 \$
	Cahier du jour (en couleur)	4,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 65,20 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 2^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahier maison*	
	Matériel maison	29,50 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	<i>Numérik</i>	18,60 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	7,20 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, culture et citoyenneté québécoise *	8,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	67,30 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Matériel didactique 2^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 2e année		
Français	Cahiers d'activités	
	<i>Chouette cursif</i>	8,35 \$
	<i>Les trucs de Maxi Pouf</i>	10,05 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	18,70 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	<i>Numérik</i>	18,60 \$
	Cahier maison*	
	Matériel maison	9,45 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, culture et citoyenneté québécoise *	3,70 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,50 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$
Coût total :		72,85 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 3^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 3e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Salto</i>	18,65 \$
Mathématiques	Cahier d'activités	
	<i>Tam Tam</i>	19,05 \$
Univers social	Cahiers d'activités	
	<i>Panache</i>	13,95 \$
	<i>Éclair de génie</i>	12,90 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, science et culture et citoyenneté québécoise	5,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	81,60 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 3^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 3e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier maison*	
	Cahier d'exercices et de conjugaison	20,45 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Tam Tam	19,05 \$
Autres	Cahiers maison*	
	Cahier d'étude, multidisciplinaire	21,40 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, culture et citoyenneté québécoise*	8,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	2,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$
Coût total :		80,95 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



Matériel didactique 4^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 4e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Duo</i>	19,05 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Tam-Tam</i>	19,05 \$
Français et Mathématique	Cahier maison*	
	<i>Français, mathématique</i>	7,90 \$
Univers social	Cahiers d'activités	
	<i>Combo Escales et Éclair de génie</i>	20,95 \$
Photocopies d'activités	Culture et citoyenneté québécoise *	2,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	4,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	83,00 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





Matériel didactique 5^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 5e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français/Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Les inséparables 5</i>	19,15 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 5</i>	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>À la trace 5</i>	13,05 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, culture et citoyenneté québécoise *	9,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$
Coût total:		75,85 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





Matériel didactique 5^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant (e) 5e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier maison*	
	<i>Je m'entraîne en français</i>	8,70 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 5</i>	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Escales 5</i>	13,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, culture et citoyenneté québécoise, etc.*	9,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	65,65 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 5^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant (e) 5e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Trio 5</i>	19,60 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 5</i>	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Escales 5</i>	13,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, culture et citoyenneté québécoise	12,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 79,55 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Matériel didactique 5^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 5e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Les Inséparables</i>	19,15 \$
	Cahier maison*	
	<i>Matériel maison</i>	6,20 \$
Mathématique	Cahiers d'activités	
	<i>Les Irréductibles</i>	19,15 \$
	<i>Cahier plastifié effaçable</i>	1,45 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Escale 5</i>	13,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, culture et citoyenneté québécoise, etc.*	3,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	77,30 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 6^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Les inséparables</i>	19,15 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Les irréductibles</i>	19,15 \$
Univers social	Cahier maison*	
	<i>Zoom</i>	3,90 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, culture et citoyenneté québécoise *	8,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	65,25 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 6^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Les inséparables</i>	19,15 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Les irréductibles</i>	19,15 \$
Univers social/Sciences	Cahier maison*	
	<i>Matériel maison</i>	11,80 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, univers social, culture et citoyenneté québécoise *	9,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	74,15 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique 6^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier maison*	
	Matériel maison	8,35 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Décimale	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	Sur les rails	13,95 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, culture et citoyenneté québécoise *	12,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total :	68,95 \$
---------------------	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 



Matériel didactique 6^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier maison *	
	Matériel maison	9,15 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	Décimale	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	À la trace	13,05 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, univers social, culture et citoyenneté québécoise *	5,00 \$

Matériel des spécialistes		
Éducation physique	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total:		61,85 \$
--------------------	--	-----------------

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique MULTI 5^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant (e) 5e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Trio 5</i>	19,60 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 5</i>	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Escales 5</i>	13,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologie, culture et citoyenneté québécoise *	9,00 \$
Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 76,55 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec



École de
POINTE-DU-LAC

Matériel didactique MULTI 6^e année - 2024-2025

Matériel de l'enseignant(e) 6e année		
Agenda scolaire		8,55 \$
Français	Cahier d'activités	
	<i>Trio 6</i>	22,45 \$
Mathématique	Cahier d'activités	
	<i>Décimale 6</i>	19,60 \$
Univers social	Cahier d'activités	
	<i>Escales 6</i>	13,30 \$
Photocopies d'activités	Français, mathématique, sciences et technologies, culture et citoyenneté québécoise *	9,00 \$

Matériel des spécialistes		
Anglais	Photocopies*	5,00 \$
Musique	Photocopies*	1,50 \$

Coût total : 79,40 \$

* Remis aux élèves en début et cours d'année par l'enseignant(e)





Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 


Fournitures scolaires Maternelle 5 ans - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

3	Bâtons de colle 40 g	
1	Boîte à goûter (pour les dîneurs)	
2	Boîte de 16 GROS feutres, à pointes larges identifiés individuellement (ex.: Crayola)* (pas de minis crayons)	
1	Boîte de 24 crayons à colorier, aiguisés et identifiés individuellement	
1	Cartable 1 ½ pouce avec pochette en plastique sur le dessus (y placer les 10 protège-feuilles à l'intérieur)	
1	Coffre à crayons à deux compartiments (assez grand pour contenir ses effets scolaires et y placer les crayon de bois d'un côté et les crayons feutre de l'autre)	
1	Colle liquide blanche 4 onces	
1	Couvre-tout identifié	
2	Crayons de plomb HB, aiguisés et identifiés	
1	Duo-tang avec attaches et pochettes	
1	Gomme à effacer blanche	
1	Marqueur effaçable bleu à pointe fine	
1	Marqueur noir permanent pointe moyenne	
1	Paire de ciseaux (lames de métal), droitier ou gaucher selon votre enfant	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité	
1	Pochette transparente refermable avec velcro ou glissière format 9" X 13"	
10	Protège-feuilles (pochettes de plastique transparent à 3 trous, ouverture par le haut)	
1	Sac à collation (à placer dans le sac à dos)	
1	Sac à dos assez grand pour y insérer un cartable à anneaux	
1	Sac réutilisable (ex. : sac d'épicerie)	
1	Serviette de plage pour la détente	
1	Taille-crayons individuel avec réservoir	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.

Articles suggérés	
2	Boîtes de papiers-mouchoirs
	Des vêtements de rechange identifiés, à laisser à l'école dans un sac

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>



Fournitures scolaires 1^{re} année - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

2	Bâtons de colle 40 g	
1	Boîte de 24 crayons à colorier aiguisés et identifiés individuellement	
1	Boîte de crayons feutres pointe à trait large, lavable, identifiés individuellement, 16 ou + (À placer dans un sac refermable)	
2	Cahiers interlignés doubles pointillés (23,2cm X 18,1 cm) Couleurs requises: 1 jaune, 1 rose identifiés en lettres détachées	<p>EXEMPLE INTERLIGNÉ DOUBLES POINTILLÉS</p> <p>..... _____</p> <p>↳ IMPORTANT</p>
1	Cartable 1 pouce à anneaux	
1	Cartons (paquet de 50 feuilles) de bricolage de couleur en feuilles détachées	
1	Couvre-tout	
15	Crayons de plomb HB aiguisés et identifiés	
3	Crayons effaçables à sec , noirs ou bleus, pointes fines	
1	Débarbouillette (pour effacer l'écriture des crayons effaçables à sec dans un petit sac transparent)	
4	Duo-tangs réguliers en plastique souple avec pochettes et attaches en métal , 1 orange, 1 mauve, 1 jaune et 1 bleu	
3	Duo-tangs en carton avec pochettes et attaches en métal : 1 vert, 1 gris et 1 noir	
1	Enveloppe de plastique avec velcro (env. 9 X 11 pouces)	
2	Étuis à crayons (format grand, pas en plastique) ; voir les procédures A-B-C ci-dessous.	
3	Gommes à effacer blanches	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (elle servira également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.	
1	Paire de ciseaux en métal: gaucher ou droitier	
15	Protège-feuilles (pochettes de plastique transparent, à 3 trous, ouverture par le haut) à insérer dans le cartable à anneaux	
1	Règle de plastique de 30 centimètres identifiée (transparente)	
2	Surligneurs jaunes	
1	Tablette de papier (ex.: Alouette *)	
1	Taille-crayon individuel avec réservoir identifié	

Anglais

1 Cahier de coupure avec spirale style scrapbook 30,5 cm x 25,4 cm (30 pages et plus)

Musique

1 Duo-tang **rouge** avec pochettes et attaches parisiennes qui sera à conserver aussi pour l'an prochain (bien identifié **Musique** avec le nom de l'enfant)

Articles suggérés

L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe

2 Boîtes de papiers-mouchoirs

1 Paire d'écouteurs avec fil (identifié, placé dans un sac refermable)

A: Mettre dans le premier étui: un surligneur, les ciseaux, 1 bâton de colle, 1 crayon effaçable, 3 crayons de plomb, une gomme à effacer et un taille-crayon

B: Mettre dans le deuxième étui: les crayons de couleur en bois.

C: Mettre dans un sac de plastique refermable identifié: le reste des effets (crayons de plomb, surligneur, crayons effaçables, gommes à effacer, colle). Ce sac servira de réserve, celle-ci sera gérée par l'enseignante.

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.
Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:



<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>

Fournitures scolaires

2^e année - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

2	Bâtons de colle 40 g			
1	Boîte à goûter identifiée (pour les dineurs)			
1	Boîte de 16 crayons feutres de couleur à pointe large			
1	Boîte de crayons à colorier aiguisés et identifiés individuellement			
2	Cahiers interlignés doubles : sans pointillés; 1 rose, 1 jaune	<table border="1"> <tr><td>Ligne d'écriture</td></tr> <tr><td>Ligne d'écriture</td></tr> </table>	Ligne d'écriture	Ligne d'écriture
Ligne d'écriture				
Ligne d'écriture				
10	Crayons de plomb			
4	Crayons effaçables à sec noirs (pointes fines)			
4	Duo-tangs réguliers (avec attaches métal et pochettes) 1 mauve, 1 gris, 1 vert et 1 jaune			
2	Étuis à crayons: un contenant les crayons à colorier et l'autre les crayons de plomb			
3	Gommes à effacer blanches			
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.			
1	Paire de ciseaux			
1	Paquet de 5 séparateurs			
1	Pochette en plastique perforée avec velcro			
1	Portfolio en carton (avec pochettes sans attache)			
40	Protège-feuilles (pochettes trouées), ouverture par le haut à placer dans la reliure à anneaux			
1	Règle de plastique transparent de 30 centimètres identifiée (graduée en centimètres seulement)			
1	Reliure à anneaux de 2 pouces			
1	Reliure à anneaux de 1 pouce			
1	Sac à collation placé dans le sac à dos			
1	Sac à dos			
2	Surligneurs jaunes			
1	Taille-crayon individuel avec réservoir <u>dévissable</u> identifié			
Musique				
1	Duo-tang rouge avec pochettes et attaches parisiennes. (Bien identifié Musique avec le nom de l'enfant)			
Anglais				
1	Cahier de coupure avec spirale style scrapbook 30,5 cm x 25,4 cm (30 pages et plus)			
Articles suggérés				
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe				
2	Boîtes de papiers-mouchoirs			
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)			
1	Flûte à bec			

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.

Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>



Fournitures scolaires 3^e année - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

2	Bâtons de colle	
1	Boîte de 24 crayons à colorier en bois (aucun crayon feutre)	
2	Coffres à crayons (pas en métal) 1 pour les crayons à colorier	
12	Crayons de plomb HB	
4	Duo-tangs avec 3 attaches parisiennes : 1 rouge, 1 jaune, 1 vert, 1 bleu	
2	Gommes à effacer blanches	
1	Paire de ciseaux à bout pointus	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur et qui serviront également pour l'éducation physique	
1	Paquet de 10 onglets de classement durables, autocollants de 5,08 centimètres	
2	Petits cahiers interlinés (à interlignes réguliers , 32 pages, sans les pointillés)	
2	Pochettes cartonnées sans les attaches	
1	Règle de plastique transparente de 30 centimètres identifiée (graduée en centimètres des 2 côtés)	
1	Sac à collation (petit et identifié - à part de la boîte à lunch)	
2	Stylos bleus avec capuchons	
4	Surligneurs : 2 jaunes, 2 roses	
1	Taille-crayons avec réservoir qui visse	
Musique		
1	Duo-tang rouge avec pochettes et attaches parisiennes	
Anglais		
1	Petit cahier interliné (interlignes réguliers , 32 pages, sans les pointillés)	
1	Cartable 1 pouce avec pochettes	
Éducation physique		
1	Sac en tissu	
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)	

Articles suggérés

L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe

2	Boîtes de papiers-mouchoirs
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)
1	Flûte Soprano
1	Paire de petits écouteurs pour l'informatique

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.

Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>





Fournitures scolaires 4^e année - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

1	Bâton de colle 40 g
1	Boîte de 24 crayons à colorier en bois
4	Cahiers 3 trous (format 8½ x 11)
1	Cartable ½ pouce (il sera dans le sac d'école car c'est le cartable d'étude)
2	Crayons effaçables à sec
1	Crayon noir permanent pointe fine
12 ou 16	Crayons de plomb HB
12	Crayons feutres de couleur
2	Gommes à effacer blanches
1	Paire de ciseaux
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.
1	Paquet de 10 feuilles protectrices en plastique transparent
2	Pochettes cartonnées
1	Règle en cm en plastique (30 cm)
1	Stylo
2	Surligneurs de couleurs différentes
1	Taille-crayons avec réservoir
Anglais	
1	Cahier 3 trous (pas de spiral)
1	Cartable (1 po)
1	Paquet de 10 feuilles protectrices en plastique transparent
1	Paquet de séparateurs à onglets cartonnés en entier: 8½x11 (pas les onglets en plastiques)
Musique	
1	Duo-tang rouge avec pochettes et attaches parisiennes
Éducation physique	
1	Sac en tissu
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)
Articles suggérés	
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe	
2	Boîtes de papiers-mouchoirs
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)
1	Casque d'écoute
1	Dictionnaire de poche bilingue « Robert Collins »
1	Flûte soprano



* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.



Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>

Fournitures scolaires 5^e année - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix
IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

1	Bâton de colle 40 g	
1	Boîte de 16 marqueurs (crayons-feutres)	
1	Boîte de crayons à colorier (12 ou 24) en bois	
5	Cahiers, 3 trous (À RENOUELER AU BESOIN) (<i>Éviter les cahiers à spirales</i>)	
1	Calculatrice de base (À conserver pour l'an prochain)	
12	Crayons de plomb HB et/ou 1 crayon pousse-mines avec mines noires	
2	Crayons effaçables à sec (pointe fine)	
1	Crayon permanent noir pointe fine (ex.: Sharpie)*	
1	Duo-tang avec pochettes et attaches parisiennes	
10	Feuilles protectrices en plastique transparent	
2	Gommes à effacer blanches	
1	Paire de ciseaux à bouts pointus	
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.	
1	Paquet d'environ 50 feuilles quadrillées (4 carrés au pouce)	
1	Paquet de séparateurs / 5 positions avec pochette	
1	Petit rapporteur d'angles semi-circulaire (180 degrés) conserver pour l'an prochain	À
1	Règle en <u>plastique</u> , transparente et graduée en <u>cm</u> des 2 côtés (30 cm)	
1	Reliure à anneaux de <u>2,54 cm</u> (1 po) avec pochettes (éviter les reliures à anneaux à fermeture éclair)	
1	Reliure à anneaux de <u>3,81 cm</u> (1½ po) avec pochettes (éviter les reliures à anneaux à fermeture éclair)	
2	Stylos	
3	Surligneurs de couleurs différentes	
1	Taille-crayons avec réservoir qui visse	
Anglais		
1	Cahier, 3 trous (Éviter les cahiers spirales)	
1	Cartable (1 po)	
1	Duo-tang avec pochettes et attaches parisiennes	
10	Feuilles protectrices en plastique transparent	
1	Paquet de séparateurs à onglets cartonnés en entier (pas les onglets en plastique)	
Musique		
1	Duo-tang rouge avec pochettes et attaches parisiennes	
Éducation physique		
1	Sac en tissu	
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)	
Articles suggérés		
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe		
1	Boîte de papiers-mouchoirs	
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)	
1	Dictionnaire anglais de poche <i>Robert Collins</i>	
1	Paire d'écouteurs	

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée.

Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>

Fournitures scolaires 6^e année - 2024-2025

Articles obligatoires à se procurer dans un magasin de votre choix

IDENTIFIEZ BIEN CHAQUE ARTICLE AU NOM DE VOTRE ENFANT

1	Bâton de colle 40 g
1	Cahier spirale au choix de l'enfant (pour les traces d'étude)
4	Cahiers, 3 trous (À RENOUELER AU BESOIN)
1	Calculatrice de base
12 ou 24	Crayons de bois à pointe fine
12	Crayons de plomb HB
3	Crayons effaçables à sec
12 ou 24	Crayons feutre
2	Crayons feutres permanents noirs (1 à pointe fine et 1 à pointe large)
3	Duo-tangs avec pochettes et attaches parisiennes
1	Gomme à effacer blanche
1	Paire de ciseaux à bouts pointus
1	Paire d'espadrilles avec semelles qui ne tachent pas pour l'intérieur (celles-ci serviront également pour l'éducation physique). Pas de souliers de "skate" par mesure de sécurité.
1	Paquet de feuilles de cartable (100)
1	Paquet de feuilles quadrillées (4 carreaux/pouce) (à placer dans le cartable)
1	Paquet de 10 feuilles protectrices en plastique transparent (à placer dans le cartable)
1	Paquet de 5 séparateurs avec une pochette à l'intérieur (à placer dans le cartable)
1	Rapporteur d'angle
1	Règle en plastique , transparente et graduée en cm des 2 côtés (30 cm) avec coins à 90 degrés
1	Reliure à anneaux (cartable) de 3,81 cm (1 1/2 po) avec pochettes à l'intérieur
2	Stylos (pour la correction)
4	Surligneurs couleurs différentes
1	Taille-crayons avec réservoir qui visse
Anglais	
1	Cahier, 3 trous
1	Cartable (1 po)
1	Duo-tang avec pochettes et attaches parisiennes
1	Paquet de 10 feuilles protectrices en plastique transparent (à placer dans le cartable d'anglais)
1	Paquet de 5 séparateurs à onglets cartonnés en entier
Musique	
1	Duo-tang rouge avec pochettes et attaches parisiennes
Éducation physique	
1	Sac en tissu
1	Short, T-shirt, paire de bas (costume suggéré)
Articles suggérés	
L'école possède ces articles à la disposition de l'élève en classe	
2	Boîtes de papiers-mouchoirs
1	Carte de membre de la bibliothèque municipale (gratuite et à conserver à la maison)
1	Dictionnaire de poche bilingue "Roberts Collins" bien identifié au nom de votre enfant
1	Paire d'écouteurs

* Marque à titre d'exemple. Toute autre marque équivalente peut être achetée. Les articles de l'an passé en bon état peuvent être réutilisés.

*Prendre note que toutes les listes des fournitures scolaires se trouvent sur le site de l'école à l'adresse suivante:

<https://pointe-du-lac.csscdr.gouv.qc.ca/>



Le 8 juin 2023

Coût moyen des frais chargés aux parents

Matériel didactique	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Maternelle 4 ans temps partiel	0 \$	0 \$	-----	-----	-----	-----
Maternelle 4 ans temps plein	-----	-----	15,00 \$	7,50 \$	7,50 \$	8,50 \$
Maternelle 5 ans	56,40 \$	56,40 \$	15,00 \$	7,50 \$	12,32 \$	14,65 \$
1 ^{re} année	74,75 \$	75,72 \$	71,51 \$	72,95 \$	79,25 \$	77,60 \$
2 ^e année	63,00 \$	63,82 \$	65,52 \$	66,25 \$	74,25 \$	71,85 \$
3 ^e année	77,60 \$	78,60 \$	64,27 \$	64,10 \$	73,89 \$	75,05 \$
4 ^e année	76,10 \$	77,09 \$	73,50 \$	71,55 \$	79,15 \$	79,75 \$
5 ^e année	70,15 \$	71,06 \$	50,67 \$	48,60 \$	62,20 \$	65,35 \$
6 ^e année	83,15 \$	84,23 \$	64,05 \$	63,88 \$	63,29 \$	70,30 \$

Baisse du coût moyen

Coût moyen des frais chargés aux parents

Matériel didactique	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Maternelle 4 ans temps partiel	-----	-----				
Maternelle 4 ans temps plein	8,50 \$	8,50 \$				
Maternelle 5 ans	14,65 \$	22,20 \$				
1 ^{re} année	77,60 \$	82,10 \$				
2 ^e année	71,85 \$	67,60 \$				
3 ^e année	75,05 \$	81,30 \$				
4 ^e année	79,75 \$	83,00 \$				
5 ^e année	65,35 \$	75,00 \$				
6 ^e année	70,30 \$	69,95 \$				

Baisse du coût moyen

Brigitte Carrier
Directrice



ÉCOLE NOTRE-DAME

Maternelles 4 ans et 5 ans

Avant-midi

8 h 40 : Entrée des élèves

8 h 45 : Classe

11 h 06 : Départ des élèves

Après-midi

12 h 26 : Entrée des élèves

12 h 31 : Classe

14 h 52 : Départ des élèves

ÉCOLE BEAU-SOLEIL

7 h 45 : Surveillance dans la cour

7 h 51 : Entrée des élèves

7 h 55 : Classe

Récréation : 8 h 55 à 9 h 15
ou
9 h 57 à 10 h 17

11 h 17 : Départ des élèves

12 h 36 : Entrée des élèves

12 h 40 : Classe

Récréation : 13 h 20 à 13 h 40
ou
13 h 40 à 14 h 00

15 h 00 : Départ des élèves

**NOTE POUR LES ÉLÈVES
NON-INSCRITS AU SERVICE
DE GARDE OU NON-
TRANSPORTÉS EN
AUTOBUS :**

**Par souci de sécurité,
veuillez respecter les
horaires de surveillance lors
de l'arrivée sur la cour le
matin 7 h 45 et au retour du
dîner 12 h 36* en se
présentant aux portes
centrales de l'école.**



* Pour les dîneurs du service de garde qui exceptionnellement dînent à la maison, le retour à l'école est prévu à 12 h 36.



Personnel de l'école

SERVICE ADMINISTRATIF

Directrice	Brigitte Carrier	Secrétaires d'école	Sylvie Dugas
Directrice adjointe	Karine Richard		Virginie Ducharme
Directrice adjointe	Marie-Claude Lachance		Dominique Nadeau

PERSONNEL ENSEIGNANT

Maternelle 4 ans	Julie Drouin	4 ^e année	Manon Diamond
	Marie-Josée Groulx		Kathleen Boucher
Maternelle 5 ans	Isabelle Boucher		Valérie Bastarache
	Mélanie Cayouette		Mélissa Tremblay
	Nancy Héon	5 ^e année	Billie Arcand
	Natalie Boucher		Laura Levy
	Nancy Langevin		Marie-Pier Coulombe
1 ^{re} année	Carolyn Bergeron		Maxime Projean
	Joanne Panneton	6 ^e année	Christian Hamelin
	Annie Bourque-Fortin		Francis Chayer
	Vicky Grenier		Anne-Marie Legendre
	Chantale Boulay		Sandra Harvey
2 ^e année	Caroline Pouliot-Pelletier	5 ^e /6 ^e année	Rosalie Grimard
	Chantal Rousseau	Enseignantes-	À déterminer
	Isabelle Chapados	orthopédagogues	Marie-Josée Lapointe
	Mélanie Lessard		Nancy Nickner
2 ^e /3 ^e année	Marilou Thiboutot-Bernier		
3 ^e année	Nathalie Loisel		
	Annie Giroux		
	Marie-Claude Chouinard		
3 ^e /4 ^e année	Josée Paquin		

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Psychologue	Sandra Dicaire
Agente de réadaptation	Annie Corbeil
Techniciens en éducation spécialisée	Lysanne Dufour
	Marc-Olivier Gélinas
	Marie-Pier Soucy

PERSONNEL ENSEIGNANT (SPÉCIALISTES)

Éducation physique	Claude Turcotte
	Manon Guay
	Maxime Brochu
Anglais	Camille Duguay
	Mariève Chamberland
	Youli Poirier
Musique	Andrée-Anne Saint-Germain
	À déterminer

BIBLIOTHÈQUE

Tech. en documentation	Marie-Pier Cyrenne
------------------------	--------------------

SERVICE DE GARDE

Techniciennes en service de garde	Annie Santerre
	Marilyse Dupont

CONCIERGERIE

Concierges	Jean Benoît
	Paul Perrin
	Nathalie Nolet



Notre projet éducatif 2023-2027



Énoncé de la mission éducative

Engagés dans la réussite et l'épanouissement de tous.

Ensemble, formons les citoyens de demain !

Notre vision

L'école de Pointe-du-Lac est un milieu de vie dynamique et accueillant qui multiplie les occasions de s'épanouir, de s'engager et d'ouvrir ses horizons par une approche empreinte de civilité et d'autonomie.



Nos valeurs

Autonomie

- * J'utilise les moyens mis à ma disposition avant de demander de l'aide.
- * Je persévère en ayant une image positive de moi et en étant conscient de mes qualités, mes forces et défis.

Civilité

- * J'adopte des comportements qui favorisent un climat de travail optimal pour tous.
- * Je manifeste respect, politesse et courtoisie en tout temps.
- * Je prends soin de mon environnement et je respecte le matériel mis à ma disposition.

Engagement

- * Je m'engage dans mon travail en y participant activement.
- * Je respecte l'horaire et les échéanciers.

Nos priorités

Réussite scolaire :



Améliorer la maîtrise de la compétence en lecture en français.

Bien-être :



Assurer un climat scolaire positif et le bien-être des élèves.




Mettre en place des conditions favorisant la motivation des élèves.



Règlements généraux et mesures de sécurité

Absence de l'école	<ul style="list-style-type: none">❖ Le parent doit déclarer le plus tôt possible l'absence de son enfant via l'application <u>Portail Parents Mozaïk</u> ou par téléphone au 819 377-1312.❖ Lorsque l'enfant fréquente le service de garde, le parent doit également aviser ce dernier en téléphonant au numéro 819 377-6200.❖ Si l'absence est prévue à l'avance, le parent peut en informer l'enseignant(e) par écrit. Dans le cas où l'enfant doit quitter seul pendant le temps de classe, il doit avoir obligatoirement une autorisation écrite des parents. <p>Dans les cas d'absences jugées anormales ou trop nombreuses, un signalement peut être fait à la DPJ conformément à l'article 18 de la Loi sur l'instruction publique.</p>
Absence du service de garde	<ul style="list-style-type: none">❖ Lorsque l'enfant fréquente le service de garde, le parent doit également aviser ce dernier en téléphonant au numéro 819 377-6200
Arrivées	<ul style="list-style-type: none">❖ L'entrée des élèves est fixée à 7 h 51. L'arrivée des élèves sur la cour est fixée à 7 h 45, début de la surveillance, sauf si l'élève arrive en autobus ou inscrit au service de garde.❖ L'entrée du midi est fixée à 12 h 36.
Retard	<ul style="list-style-type: none">❖ Tout retard de l'élève doit être motivé par ses parents dans l'agenda ou par l'élève à son arrivée à l'école. L'entrée se fait alors par l'entrée principale de l'école et l'élève doit se présenter au secrétariat.❖ Un élève est considéré en retard lorsqu'il n'est pas entré dans l'école accompagné par le personnel. <p>Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none">❖ Des mesures particulières seront entreprises pour l'élève qui cumule un nombre important de retards.
Transport maison-école	<ul style="list-style-type: none">❖ Les parents qui reconduisent leur enfant le matin en automobile doivent utiliser le débarcadère. Si le parent désire accompagner son enfant à l'avant de l'école, il doit utiliser les espaces de stationnement disponibles et circuler de façon sécuritaire.❖ Par mesure de sécurité, seules la bicyclette et la trottinette sont admises. De plus, elles doivent être placées sur un support à vélos avec un cadenas, dès l'arrivée à l'école.❖ Les planches à roulettes et les patins à roues alignées sont interdits.❖ Sur les terrains de l'école, l'élève doit circuler à côté de son vélo. De plus, il doit attendre le signal du surveillant pour quitter à la fin de la journée. <p>Note : L'école ne peut se tenir en aucun cas responsable des bris ou vols.</p>
La cour d'école	<ul style="list-style-type: none">❖ La cour d'école est réservée aux élèves, aux enseignants et aux éducateurs qui doivent assurer la sécurité des élèves. La présence des parents risque de créer des situations inconfortables. <p>Nous vous demandons donc de ne pas circuler sur le terrain de l'école durant les heures scolaires et du service de garde. Après les cours, aucune surveillance n'est assurée par le personnel de l'école; cela devient votre responsabilité.</p>

<p style="text-align: center;">Récréations</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève doit respecter tous les adultes et les consignes des différentes zones. ❖ Au son de la cloche, l'élève doit arrêter immédiatement de jouer, se diriger vers son rang et être calme. ❖ Il est interdit, durant une récréation, d'entrer dans l'école sans la permission d'un surveillant. Également, tout élève qui doit sortir des limites de la cour doit en informer un surveillant. ❖ Pour une question de propreté des locaux, l'élève doit changer ses souliers. ❖ L'élève doit sortir rapidement et éviter de flâner aux toilettes ou à son casier. ❖ L'élève doit adopter un comportement sécuritaire dans ses choix de jeux. Tout adulte qui intervient est dans le droit de retirer un élève d'un jeu. ❖ Lorsqu'une récréation est intérieure, l'élève doit s'occuper dans sa classe calmement. ❖ Les déchets doivent être jetés dans la poubelle. ❖ Les jeux de bousculade et de violence sont interdits.
<p style="text-align: center;">Pour une circulation harmonieuse et sécuritaire des élèves dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les entrées et les sorties dans l'école se font calmement. Toute circulation se fait en marchant. ❖ Les attentes concernant les entrées des élèves : Les élèves entrent calmement en marchant l'un derrière l'autre et circulent à droite. Après plusieurs rappels des membres du personnel, une communication sera faite auprès des parents et des conséquences seront appliquées pour le non-respect de la règle.
<p style="text-align: center;">Tenue vestimentaire</p>	<p><u>REQUIS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ <u>En tout temps</u>, l'uniforme de l'école doit être porté. Le vêtement du bas est au choix du parent; ❖ Vêtements propres, adaptés à la saison, à l'état de la cour d'école et au contexte scolaire; ❖ Souliers d'intérieur et d'extérieur. <p><u>INTERDITS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Vêtements trop courts, troués ou marqués de symboles violents; ❖ Chaînes et tout accessoire à connotation violente; ❖ Souliers talons hauts, sandales de plage (gougounes); ❖ À l'intérieur : casquettes, tuques, chapeaux, le port du capuchon, bottes. ❖ La couleur des cheveux doit s'approcher le plus possible d'une couleur naturelle. <p>Pour l'éducation physique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Shorts ou pantalons de survêtement, t-shirt, espadrilles (souliers de « skate » à éviter). ❖ Pour des raisons d'hygiène, l'élève est invité à apporter ses vêtements d'éducation physique à la maison le vendredi afin de les laver. <p>Note : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des vêtements perdus ou volés. <i>Nous vous invitons à inscrire le nom de votre enfant à l'intérieur.</i></p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px; display: inline-block;">Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Port d'un vêtement adéquat et prêté pour la journée.

<p style="text-align: center;">Respect</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le « Madame » et le « Monsieur » doivent être utilisés pour s'adresser à un adulte de l'école. ❖ Le vouvoiement est également demandé pour favoriser la courtoisie. ❖ L'élève doit utiliser un vocabulaire respectueux et un ton de voix adéquat quand il s'adresse aux autres. ❖ Aucun geste disgracieux envers quelqu'un ne sera toléré. ❖ Les brigadiers scolaires sont en poste pour assurer la sécurité des piétons. L'élève doit collaborer avec eux et les respecter.
<p style="text-align: center;">Circulation des parents dans l'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour des motifs de sécurité et de responsabilité, vous devez vous adresser au secrétariat en arrivant pour obtenir <u>l'autorisation de circuler</u>. Si vous accompagnez votre enfant à l'école, il se dirigera seul en classe afin de développer son autonomie, après s'être présenté au secrétariat.
<p style="text-align: center;">Soin du matériel scolaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tous les volumes de bibliothèque doivent être remis à temps et <u>n'être jamais prêtés</u>. ❖ L'élève doit prendre soin de tout son matériel et éviter d'enlever des pages dans son agenda. ❖ Les bureaux et les chaises doivent être gardés propres et en bon état. ❖ Tout le matériel mis à la disposition des élèves devra être respecté et conservé en bon état. <p style="text-align: center;">Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève devra nettoyer, réparer ou rembourser le matériel perdu ou endommagé.
<p style="text-align: center;">Collation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Seules les collations santé sont autorisées : produits laitiers, fruits et légumes frais. ❖ Des suggestions pour la collation : fromage, melon en cubes, pomme, raisins, orange (épluchée en quartiers), bâtonnets de carotte, de céleri, de concombre, de navet, fleurons de chou-fleur ou brocoli, rondelles de poivron, yogurt à boire. ➤ Prévoir une cuillère si nécessaire.
<p style="text-align: center;">Allergies sévères</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Afin de protéger les élèves sévèrement allergiques, les aliments contenant des noix et des arachides sont interdits. ❖ Le logo  permet un choix avisé.
<p style="text-align: center;">Dîners</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La boîte à goûter doit être identifiée. ❖ Un repas équilibré doit être privilégié. ❖ Pour une question de sécurité, les élèves n'ont pas l'autorisation d'aller au restaurant à l'heure du dîner. ❖ Un élève inscrit au service de garde pour le dîner ne peut s'absenter sur l'heure du midi sans un courriel du parent au service de garde. ❖ En concordance avec notre politique alimentaire, la gomme, les boissons gazeuses, les friandises et les nouilles appelées « Ramen » sont interdites en tout temps. ❖ Les élèves qui dînent à la maison doivent être de retour à l'école seulement à 12h36 puisqu'il n'y a pas de surveillance plus tôt. Ils entreront par les portes centrales au son de la cloche.
<p style="text-align: center;">Sorties scolaires</p>	<p>À moins d'avis contraire:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Le port des vêtements scolaires demeure obligatoire. ❖ L'argent de poche et les friandises sont interdits.

<p style="text-align: center;">Départ hâtif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour tout départ avant la fin des cours le parent doit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communiquer avec le secrétariat et le service garde (s'il y a lieu) ➤ Aviser par écrit l'enseignant(e) <p>À l'heure convenue, votre enfant se dirigera au secrétariat pour vous attendre.</p>
<p style="text-align: center;">Fermeture d'école</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Lors d'une tempête annoncée, le parent doit consulter la page Facebook ou le site Internet du Centre de services scolaire afin d'être informé d'une suspension de cours ou d'une fermeture d'école. ❖ En cas de fermeture d'école nécessitant un retour imprévu de votre enfant à la maison (tempête, verglas, chauffage défectueux, etc.), vous devez prévoir un lieu d'hébergement d'urgence et en informer votre enfant.
<p style="text-align: center;">Matériel de jeux</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Seul le matériel pour les cours est autorisé à l'école; <p>INTERDIT</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout objet de violence, appareils et jeux électroniques, cellulaires, cartes de jeux diverses et tout autre jouet provenant de la maison (à moins d'une autorisation pour une activité spéciale); ❖ Argent de poche; <p>Note : En tout temps, l'école ne se tient pas responsable des objets perdus ou volés. <i>Nous vous invitons à y inscrire le nom de votre enfant.</i></p> <p style="border: 1px solid black; padding: 2px;">Conséquence prévue au non-respect de la règle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ L'objet sera confisqué et remis au moment jugé opportun. Le parent devra se présenter à l'école pour récupérer l'objet confisqué.
<p style="text-align: center;">Maladie ou accident</p>	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Tout accident ou malaise doit être signalé par l'élève au premier adulte qu'il voit. L'élève est reconduit au secrétariat pour recevoir les premiers soins par la secrétaire qui communiquera avec les parents, si nécessaire. ❖ Pour tout médicament à prendre par l'élève à l'école, le parent doit compléter <u>le formulaire prévu à cet effet en faisant la demande au secrétariat</u>. L'école ne fournit aucune médication. Tout membre du personnel ne peut donner aucun médicament non prescrit. Selon la Loi, si un enfant prend un médicament prescrit, la prescription doit obligatoirement accompagner le médicament. ❖ Dans le cas d'une blessure grave ou d'un accident, la direction de l'école ou son représentant prendra les mesures qui s'imposent afin d'assurer les soins médicaux. La décision de transporter un élève par ambulance est prise par la direction de l'école ou son représentant et le coût revient aux parents. Dans le cas d'une telle situation, le répondant sera prévenu par téléphone et un adulte responsable accompagnera l'élève jusqu'au centre hospitalier et y demeurera jusqu'à l'arrivée du répondant.
<p style="text-align: center;">Sinistre</p>	<p style="text-align: center;">Pour une évacuation d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Dès que l'alarme est transmise, les élèves se placent en rang dans la classe ou local en attendant que les responsables des parcours vérifient la sécurité offerte sur les parcours à emprunter pour quitter les lieux.

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Après la vérification, le titulaire ferme les fenêtres et informe les élèves qu'ils peuvent sortir en rang calmement, sans courir ni crier. Aucun objet ne doit être apporté par les élèves. ❖ Dès que tous les élèves sont sortis du local, le titulaire prend la liste de ses élèves, ferme la porte et guide son groupe. ❖ Tous les élèves de l'école se dirigent vers le lieu de rassemblement prévu. Les classes se placent en rang et par niveau selon le plan des mesures d'urgence. ❖ Le titulaire nomme chaque élève et signale le résultat à la direction ou au pompier en levant un carton vert. Si un élève manque à l'appel de ses présences, la direction ou un pompier en est informé. ❖ Attendre la décision finale pour réintégrer l'édifice. ❖ S'il y a lieu, l'enseignant(e) accompagne ses élèves à l'école Notre-Dame.
Outils technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ❖ L'élève qui utilise des outils technologiques s'engage à respecter les règles d'usage qui y sont associées. ❖ L'utilisation du compte de courrier électronique de l'élève doit être faite de manière respectueuse. ❖ Un élève qui ne respecte pas les règles d'usage connues se verra retirer le privilège d'utiliser les outils technologiques disponibles.
Voyage récréatif	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Le parent doit aviser le plus tôt possible de l'absence de son enfant pour un voyage. ❖ L'enseignant(e) n'est pas tenu de fournir du travail à l'avance. ❖ Les travaux effectués en classe durant l'absence de l'élève devront être repris au retour. ❖ Les périodes d'enseignement ne peuvent évidemment pas être reprises.
Direction	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Pour toute situation qui suscite un questionnement ou une inquiétude, la direction se garde un droit de regard et se réserve le droit d'interpeller le parent afin de discuter et de prendre position.
Fouille d'un élève ou d'une case	<ul style="list-style-type: none"> ❖ La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout article interdit par le présent code de vie ou la loi. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée eu égard aux circonstances et à la nature du manquement au règlement de l'école. <p>Considérant le fait que les cases sont la propriété de l'école, il est à noter que celles-ci peuvent également être ouvertes en tout temps, même en absence de l'élève, sous un motif raisonnable.</p> <p><i>« Présence policière dans les établissements d'enseignement : Cadre de référence » (2017)</i></p>



Code de vie à l'école et au service de garde

Le **code de vie** t'est présenté pour :

- ❖ Te responsabiliser;
- ❖ Te rendre autonome;
- ❖ Respecter les droits des autres;
- ❖ T'apprendre et te transmettre des valeurs positives et des compétences nécessaires à ta réussite.

Le **code de vie** regroupe :

- Les règles de vie;
- Les règles de conduite et mesures de sécurité.

ROUGE : Informations acheminées aux parents décrivant un comportement grave ou un geste à tolérance zéro qui nécessite une intervention de la direction ou d'une personne désignée par celle-ci.

JAUNE : Informations acheminées aux parents décrivant un manquement aux règles de vie avec description de la situation observée et des mesures éducatives appliquées.

VERT : Informations acheminées aux parents décrivant une mention exceptionnelle pour un geste particulier avec la description de la situation observée.



Le climat harmonieux d'une école résulte d'une précieuse collaboration entre l'élève, ses parents et les membres du personnel.

TOLÉRANCE « 0 »

Exemples de gestes à tolérance « 0 » :

- paroles discriminatoires;
- intimider;
- menacer les pairs ou les adultes;
- attaquer physiquement les pairs ou les adultes;
- mettre la sécurité physique des autres en danger;
- briser ou vandaliser l'environnement et le matériel scolaire;
- consommer, vendre ou être en possession de substances illicites;
- posséder des objets à caractère dangereux;
- voler des objets;
- fuguer de l'école;
- manifester de l'impolitesse grave.



Différents types d'intervention :

- rencontre de l'enfant et/ou des parents;
- retrait d'un jeu;
- temps à reprendre;
- pratique du comportement approprié et attendu;
- gestes de réparation;
- présentation d'excuses;
- démarche de responsabilisation;
- suspension « interne »;
- suspension « externe »;
- signalement aux policiers;
- présence aux journées pédagogiques;
- autres...

- **Toute intervention est planifiée et réalisée selon l'intensité et la fréquence du comportement inapproprié. Une gradation est souvent établie. Aussi, l'intention de l'élève est fortement considérée dans le choix des interventions.**

➤ Billet vert

- Valoriser les bons comportements des élèves.

 École de POINTE-DU-LAC	
Billet Soleil (vert) Bravo, je suis fier(ère) de toi!	
Nom de l'élève :	
Classe :	Date :
L'élève a démontré une action ou un geste positif dans le thème suivant :	
<input type="checkbox"/> Autonomie <input type="checkbox"/> Écoute <input type="checkbox"/> Accueil, gentillesse <input type="checkbox"/> Entraide, coopérations <input type="checkbox"/> Effort, persévérance <input type="checkbox"/> Circule bien dans l'école <input type="checkbox"/> Politesse <input type="checkbox"/> Autre :	Voici pourquoi je suis fier(ère) de toi :  <small>Image source : http://www.kweel.fr/nature/soleil/</small>
Intervenant :	
Signature du parent :	

➤ Billet jaune


- Communiquer aux parents un comportement qui contrevient au code de vie de l'école.
- Le billet jaune entraîne une intervention qui se veut éducative.
- Des conséquences plus importantes peuvent être attribuées à l'élève qui répète volontairement les comportements inappropriés et donc, accumule des billets jaunes pour des motifs similaires.

 École de POINTE-DU-LAC	
Billet jaune	
Nom de l'élève :	
Classe :	Date :
Intervenant :	
<input type="checkbox"/>	Bousculer
<input type="checkbox"/>	Lancer des objets et/ou de la neige
<input type="checkbox"/>	Coopérer avec l'adulte
<input type="checkbox"/>	Respecter les autres
<input type="checkbox"/>	Employer un langage et/ou faire des gestes vulgaires
L'élève a fait (description de l'événement) :	
Intervention réalisée par l'intervenant (voir au verso) :	
Signature de l'élève :	
Signature du parent :	

Billet jaune (verso)	
Interventions réalisées par l'émetteur du billet	
Intervention réalisée	○
ou qui sera réalisée	○
<input type="checkbox"/>	Discussion avec l'élève
<input type="checkbox"/>	Geste de réparation
<input type="checkbox"/>	Présentation d'excuses verbales ou écrites
<input type="checkbox"/>	Réflexion écrite
<input type="checkbox"/>	Pratique positive de comportements acceptables
<input type="checkbox"/>	Appel aux parents
	Date :
<input type="checkbox"/>	3 billets jaunes = rencontre avec les services complémentaires
<input type="checkbox"/>	Autres :

➤ Code rouge

- Le code rouge est remis à l'élève qui adopte un comportement grave, un geste à « tolérance zéro » et qui contrevient à la valeur du respect. Le comportement peut être dangereux pour lui et/ou pour les autres.
- Le code rouge est appliqué avec l'approbation et la signature de la direction.
- L'application de conséquences résulte de la consultation des services complémentaires et de la direction.
- Le parent sera contacté afin de prendre connaissance de l'événement et des conséquences.
- La collaboration du parent avec l'école est un incontournable pour un engagement de l'élève dans le processus d'intervention qui suit le comportement inacceptable.

	École de POINTE-DU-LAC	Date :
Code rouge <i>Pour toute action ou parole allant à l'encontre du respect</i>		
Nom de l'élève :		
Classe :	Parent rejoint :	Date :
Intervenant :		
Ce billet est pour vous informer d'un comportement préoccupant.		
Votre enfant a posé le geste suivant :		
<input type="checkbox"/> Menaces	<input type="checkbox"/> Vol, vandalisme	
<input type="checkbox"/> Violence verbale	<input type="checkbox"/> Intimidation	
<input type="checkbox"/> Violence physique	<input type="checkbox"/> Action dangereuse pour lui et/ou les autres	
Description de l'événement :		

Le respect... valeur honorée dans notre école.		
Conséquences éducatives		
<input type="checkbox"/> Rencontre avec l'éducateur	<input type="checkbox"/> Réflexion écrite	
<input type="checkbox"/> Perte de _____ jours de récréations	<input type="checkbox"/> Assignation aux récréations animées durant _____	
<input type="checkbox"/> Suspension* <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> externe	Date(s) : _____	
<small>*Retour en classe suite à une rencontre avec le parent et la direction</small>		
Geste de réparation :		
Signature de l'élève : _____		
Signature de la direction : _____		
Signature du parent : _____		
Commentaires : _____		

Engagement au code de vie de l'école

Élève :

Avec mes parents, j'ai lu les règlements de mon école. Pour mon **bien-être** et celui des autres autour de moi, je **m'engage** à respecter ces règles durant toute l'année tant à l'école, qu'au service de garde, qu'aux activités parascolaires.

Je comprends que ces règles sont en vigueur pour favoriser un **climat harmonieux** dans mon milieu scolaire et pour me permettre de devenir un citoyen responsable et respectueux.

Nom : _____	Classe : _____
Signature : _____	Date : _____

Parents :

J'ai pris connaissance des règlements de l'école. Je m'engage à **collaborer** avec les intervenants de l'école pour les faire respecter. De plus, lorsque mon enfant adopte un comportement inacceptable, j'apporte ma **contribution** afin qu'il **chemine** et **s'épanouisse**.



Signature : _____	Date : _____
-------------------	--------------

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET COMBATTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Le plan d'action implique tout le personnel; tous ont l'obligation d'agir et d'agir rapidement. Aussi, l'élève a l'obligation de contribuer à l'établissement d'un milieu sain et sécuritaire.

Lors d'un signalement ou d'une plainte, tout adulte témoin ou à qui on rapporte un acte pouvant s'apparenter à de l'intimidation et/ou de la violence se doit de faire une première intervention en écoutant l'élève ou les élèves dans un lieu discret.



Ensuite, l'adulte présente l'événement et identifie les élèves concernés à l'intervenant de l'école afin qu'il applique les actions lors de telles situations.

Celui-ci recueille avec précision les informations de l'événement. En toute confidentialité, il rencontre les élèves concernés : victime, auteur, témoin.

L'intervenant partage l'information à la direction avant sa rencontre avec les élèves concernés.

Si on détermine la présence de violence = intervention immédiate

- La direction et/ou l'intervenant rencontrent les élèves;
- Selon la gravité ou le caractère répétitif, la direction applique des sanctions disciplinaires, communique avec les parents et fait suivre le code rouge aux parents.

Si on soupçonne la présence d'intimidation = analyse plus poussée

- La direction et/ou l'intervenant rencontrent les élèves impliqués (victime, auteur, témoin);
- Rencontre en lieu privé avec les personnes concernées seulement avec un grand souci de confidentialité;
- Consultation du personnel concerné pour des précisions sur les relations avec les autres;
- Selon la gravité ou le caractère répétitif, la direction applique des sanctions disciplinaires, communique avec les parents et fait suivre le code rouge aux parents.

La direction rencontre les parents des élèves concernés, si elle le juge nécessaire ou à la demande des parents.



RÈGLES DE CONDUITE RELATIVES À L'UTILISATION DU TRANSPORT SCOLAIRE

Les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire ont pour but d'encadrer la discipline afin d'assurer la sécurité des utilisateurs du transport scolaire.

Ces règles indiquent les modalités d'utilisation du transport scolaire, les règlements applicables à son utilisation et les mesures disciplinaires en cas de manquement aux règlements.

RÈGLES DE VIE Respect des adultes

- J'exécute, sans argumenter, les directives ou consignes du conducteur et des surveillants.

Respect des pairs

- Je parle avec un ton modéré dans un langage respectueux.
- Je respecte le règlement qui interdit la prise de photos, de capsules vidéo ou sonores.

Respect des circuits et de l'horaire

- J'utilise uniquement les circuits inscrits sur mon avis d'embarquement.
- Je me présente à l'heure à l'arrêt prévu (10 minutes à l'avance).

Respect de l'environnement

- Je garde l'autobus et les aires d'attente propres en évitant de jeter des déchets par terre ou par la fenêtre, de boire ou manger dans l'autobus.

Respect des règles de sécurité

- Lors de l'embarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus calmement un à la suite de l'autre.
- Je demeure assis tout au long du trajet.
- Je tiens mes bagages sur mes genoux sans encombrer l'allée.
- Au débarquement, j'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de me lever.
- Je m'éloigne rapidement de l'autobus lors de son départ.
- Je respecte la Loi antitabac en m'abstenant de fumer ou vapoter dans l'autobus, sur les terrains du Centre de services scolaire et aux points de transferts. **MESSAGE IMPORTANT**

Selon l'article 519.8 du Code de la sécurité routière, le transport d'objets volumineux dans les autobus scolaires est interdit. Seuls les bagages que l'on peut tenir sur les genoux sont acceptés. Les équipements autorisés doivent être transportés dans des étuis appropriés et ne pas excéder 75cm X 30cm X 20cm (30"X 12"X 8"). À titre d'exemple, les bâtons de hockey et de golf, les planches à roulettes, les planches à neige, les patins sans protection des lames, les skis et les gros instruments de musique tels que les guitares sont tous des objets qui **ne sont pas admis** dans les autobus scolaires, et ce, pour la sécurité des élèves.

NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE

Le Service du transport place le respect au centre de ses valeurs. Une information est acheminée aux parents dans les cas où l'élève manque de respect aux adultes, à ses pairs, à l'horaire, à l'environnement et aux règlements.

L'information transmise prend la forme d'un billet de discipline que l'élève doit faire signer par ses parents.

Les conséquences encourues visent à réparer l'erreur commise ou à améliorer la conduite de l'élève. Elles peuvent prendre la forme d'une lettre d'excuses, d'une place assignée dans l'autobus, de confiscation d'objets, de procédure spéciale d'embarquement ou de débarquement, etc.

Dans le cas de manquements répétés aux règlements ou si la communication n'est pas signée par le parent, le transporteur communique avec le parent pour l'informer de la situation. S'il n'y a pas d'amélioration, le transporteur produit un rapport au responsable du Service du transport. Ce dernier pourra suspendre le droit au transport jusqu'à ce que l'élève s'engage à respecter les règles de conduite du transport scolaire. Le cas échéant, le parent doit assurer le transport de son enfant.

COMPORTEMENT « TOLÉRANCE ZÉRO »

Le Service du transport ne tolère aucun geste de nature violente dans les autobus, aux arrêts et aux points de transferts.

L'ADULTE QUI CONSTATE UN MANQUEMENT GRAVE, TELS CEUX ENUMERES CI-DESSOUS, EMET UN BILLET DE DISCIPLINE A L'ÉLÈVE :

- violence verbale ou physique;
- intimidation ou harcèlement;
- vandalisme;
- possession d'arme ou d'objets dangereux;
- consommation, vente ou possession de drogue ou d'alcool;
- consommation de cigarettes (incluant cigarettes électroniques) dans l'autobus ou au débarcadère;
- mise en danger de la sécurité des autres passagers ou du conducteur soit :
 - en lançant des objets;
 - en bousculant ou poussant d'autres élèves;
 - en nuisant à la conduite du chauffeur;
 - en ayant un comportement jugé dangereux.

Dans ces cas, une suspension du droit de transport est appliquée. Le responsable du Service du transport du Centre de services scolaire informe les parents et la direction de l'école de la durée et du moment de la suspension. En conséquence, le parent doit assurer le transport de l'élève. Les parents peuvent également être rencontrés afin de déterminer les modalités de retour de l'élève dans le transport scolaire.

Les conséquences encourues par une telle situation peuvent prendre la forme d'une facturation pour la réparation des bris, d'un signalement aux policiers, de la confiscation d'objets, du retrait temporaire ou définitif du droit au transport, etc.

Une caméra de surveillance pourrait être installée temporairement dans un autobus afin de contrer l'intimidation et la violence.

DÉCLARATION

Avec mes parents, j'ai lu les règles de conduite relatives à l'utilisation du transport scolaire et j'ai pris connaissance des exigences qui s'y rattachent. Pour ma sécurité et celle de mes amis (es), je m'engage à respecter ces règles de conduite et ces exigences durant toute l'année. En cas de manquement, je devrai accepter les sanctions imposées.

Signature de l'élève _____

Date _____

Signature des parents _____

Père Mère

Reddition de comptes 2023-2024

Plan de lutte pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école

En date du 28 mai 2024

Clientèle école Notre-Dame = 124 élèves du préscolaire 4 et 5 ans

Clientèle école Beau-Soleil = 642 élèves du 1^{er}, 2^e et 3^e cycle

Intimidation		Notre-Dame : 0 Beau-Soleil : 9 fiches de signalement
Violence verbale ou sociale	5	
Violence physique	4	
Violence à caractère sexuelle		
Cyber intimidation		Réseaux sociaux

Incidents de violence	Total : 107	Pour la totalité des 766 élèves
Violence physique	89	Notre-Dame : 18 incidents Beau-Soleil : 1 ^{er} cycle : 47 incidents 2 ^e cycle : 11 incidents 3 ^e cycle : 13 incidents
Violence verbale	17	Notre-Dame : 3 cas de violence verbale Beau-Soleil : 14 cas de violence verbale
Atteinte à la propriété	1	Vandalisme
12 codes rouges ont été remis aux élèves fautifs parmi les incidents comptabilisés.		

Note : Les neuf (9) incidents répertoriés correspondent à ceux inscrits dans la fiche de signalement complétée par l'agent pivot de l'école.

Précisions : Au total, à l'école Beau-Soleil, 95 incidents de violence sont comptabilisés pour l'année scolaire 2023-2024. De ce nombre, 9 furent traités comme situations d'intimidation de niveau 1 et les interventions déployées ont été signalées au Centre de services scolaire ainsi qu'aux parents.

À l'école Notre-Dame, nous avons consigné 21 incidents de violence pour l'ensemble des élèves du préscolaire. De plus, 74 incidents de violence (crises et désorganisations) ont été recensés de la part uniquement des élèves H.

Nous observons cette année, une diminution de la violence sous toutes ses formes. Trois élèves ont bénéficié d'une intensification de services en lien avec leurs besoins spécifiques, dans le but d'atténuer les manifestations comportementales inappropriées. Nous avons bonifié les heures de service en éducation spécialisée afin de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants et contribuer au climat plus favorable aux apprentissages. L'analyse des besoins de quelques élèves a

été réalisée par l'équipe des services complémentaires en collaboration avec des partenaires extérieurs, dans le but d'orienter ces élèves vers les ressources appropriées.

L'analyse des observations colligées tout au long de l'année, révèle un manque de collaboration des élèves face à l'autorité. Un plan d'action a dû être appliqué afin de soutenir les éducateurs en milieu scolaire en toute cohérence (école et service de garde).

- Prendre note que la collecte de données s'est raffinée ces deux dernières années, au préscolaire ainsi qu'au service de garde.

NOTES EXPLICATIVES **Équipe des services complémentaires 2023-2024**

Plusieurs activités inscrites dans le « *plan d'action pour prévenir et combattre l'intimidation et la violence à l'école* » du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy ont été menées à terme :

- Mme Lysanne Dufour (TES), a planifié et actualisé l'animation de tous les élèves de première et deuxième année, afin de les habiliter à résoudre leur conflit sans violence. Un langage commun augmente l'efficacité et la cohérence des interventions.
- Véronique Maheu (AVSEC) a animé plusieurs rencontres auprès des élèves du 2^e et 3^e cycle pour développer l'estime de soi et le respect des différences.
- Dans l'objectif de sensibiliser les élèves au respect et de les encourager à adopter des comportements non violents, le programme mini-moozoom a été animé pour les élèves du préscolaire.
- Une animation du programme Moozoom s'est tenue dans plusieurs classes du 2^e et 3^e cycle. Des stratégies pour mieux réagir et favoriser la gestion des émotions furent enseignées.
- L'animation du programme Hors-Piste a débuté aux 2^e cycle.
- L'école de Pointe du-Lac a participé activement à la journée de sensibilisation « Ensemble contre l'intimidation », en réalisant plusieurs activités et en portant un vêtement rose.
- Les animations d'Action-Tox ont été grandement appréciées : le contenu est pertinent et bien livré.

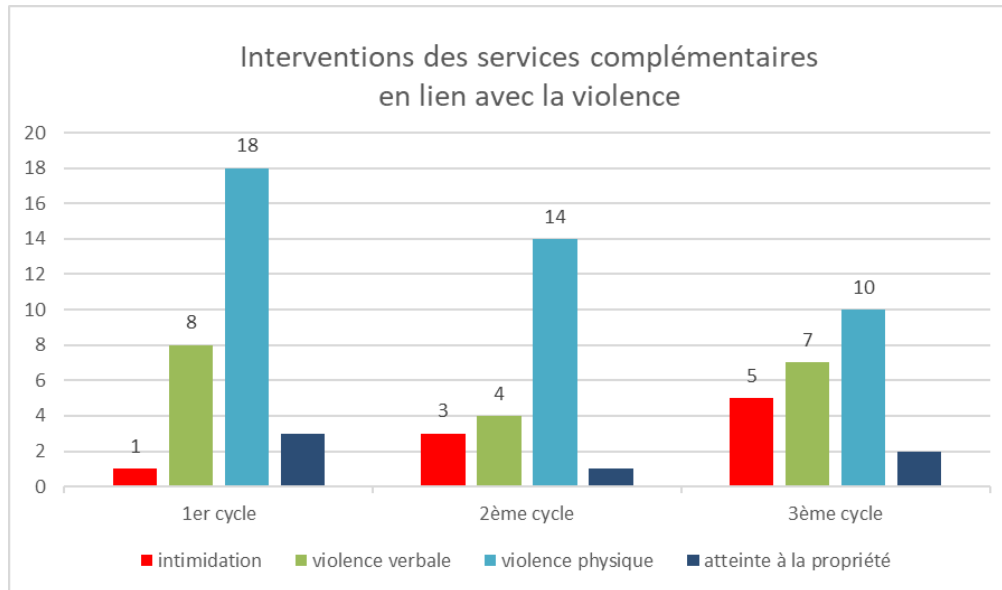
Actions posées dans le but d'outiller et de soutenir tout le personnel (enseignants, éducateurs du service de garde et surveillants) à poursuivre les stratégies d'intervention efficaces face à l'intimidation et aux actes de violence :

- Rencontres code de vie : enseignement explicite des comportements attendus par niveau scolaire;
- Rappels des interventions correctives à réaliser;
- Maintien du ratio surveillants/élèves sur la cour d'école;
- Augmentation du nombre de plages horaires réservées aux suivis par le service de psychoéducation;
- Maintien de deux récréations au lieu d'une (moins d'élèves aux entrées, sorties et sur la cour);
- Maintien d'une ressource-TES pour soutenir les éducateurs lors de la période du dîner;
- Mise en place de la zone « Passerelle » pour répondre aux besoins des élèves du premier cycle.
- Embauche d'une technicienne en éducation spécialisée pour répondre aux besoins de deux classes. Bonification du service en éducation spécialisée.

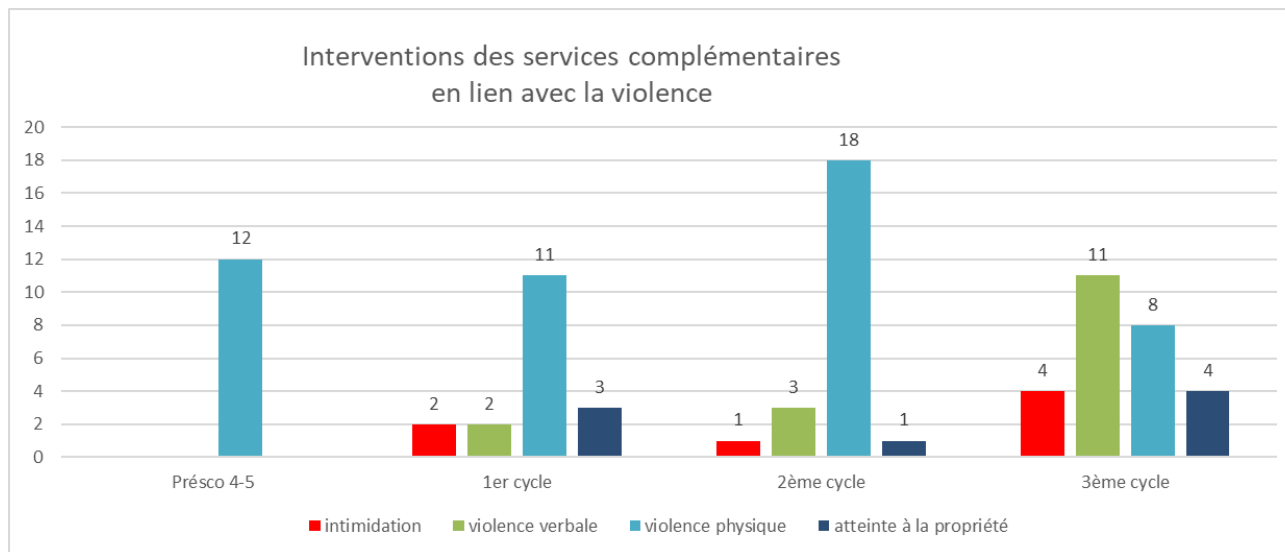
RECOMMANDATIONS pour 2024-2025

- ❖ Dans un souci de cohérence, rappeler que l'utilisation des outils de communication (billets jaunes et rouges) et l'application **des interventions correctives et éducatives** qui s'y rattachent (le personnel du service de garde et le personnel enseignant) doivent être faites en début d'année.
- ❖ Offrir une formation à l'équipe des éducateurs en milieu scolaire, sur la gestion des comportements et les interventions préventives.
- ❖ Poursuivre les récréations supervisées (Passerelle) chez nos plus jeunes jusqu'en juin. Ce moyen nous permet d'établir une **gradation des conséquences éducatives**, et vise à soutenir les élèves à risques.
- ❖ Présentation du code de vie en groupe classe, au premier cycle, dans un souci d'une approche éducative concrète.
- ❖ Poursuivre l'animation des ateliers d'habiletés sociales en classe, chez les élèves du premier cycle.
- ❖ Planifier les premières animations en classe dès septembre 2024, afin d'inciter les témoins à s'impliquer de façon bienveillante. Influencer les dynamiques de groupes en valorisant le leadership positif.
- ❖ Déployer la plateforme Moozoom pour soutenir l'enseignement des habiletés socio-émotionnelles.
- ❖ Poursuivre l'implantation du programme Hors-piste (partenariat avec les établissements de santé et des services sociaux et les établissements scolaires) : Animation de plusieurs ateliers visant à prévenir l'anxiété et les troubles d'adaptation chez les élèves du premier et deuxième cycle.
- ❖ Maintenir les services de soutien (TES) aux élèves du service de garde lors de la période du dîner, dans le but de maximiser la qualité d'intervention et de soutenir les éducateurs du service de garde. Assurer la poursuite du service TES, pour la transition de fin de journée.
- ❖ Multiplier les rencontres de l'équipe d'intervention avec la direction adjointe afin d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés pour répondre le mieux possible aux besoins des élèves.
- ❖ Poursuivre la collecte de données des incidents survenant au service de garde. Établir des points de chute pour partager l'information.

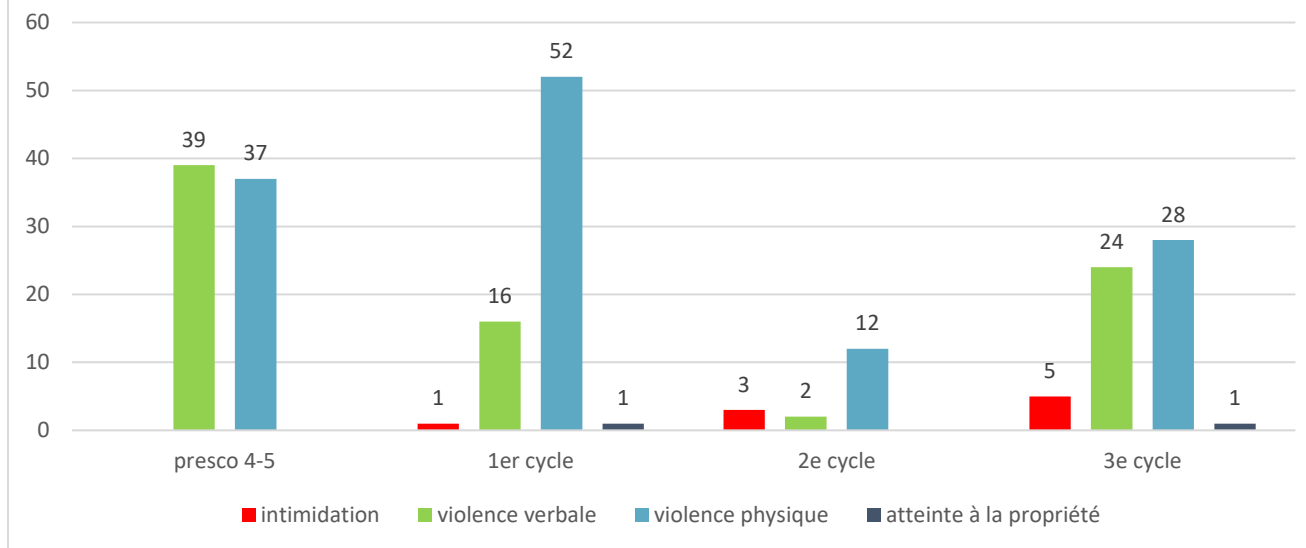
2020-2021



2021-2022

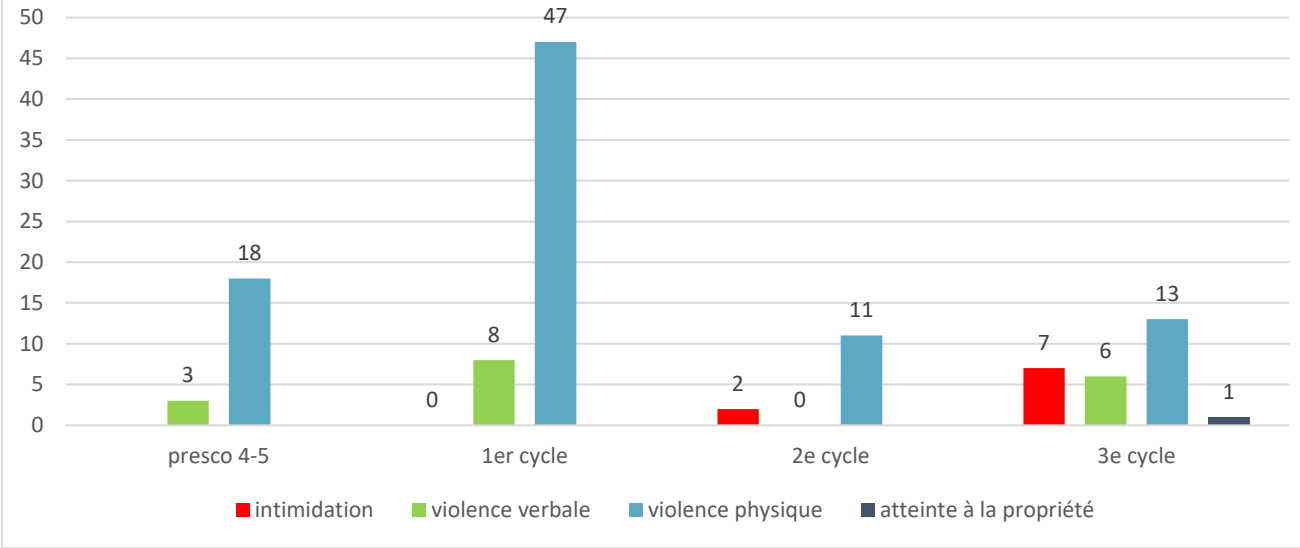


Interventions des services complémentaires en lien avec la violence 2022-2023.



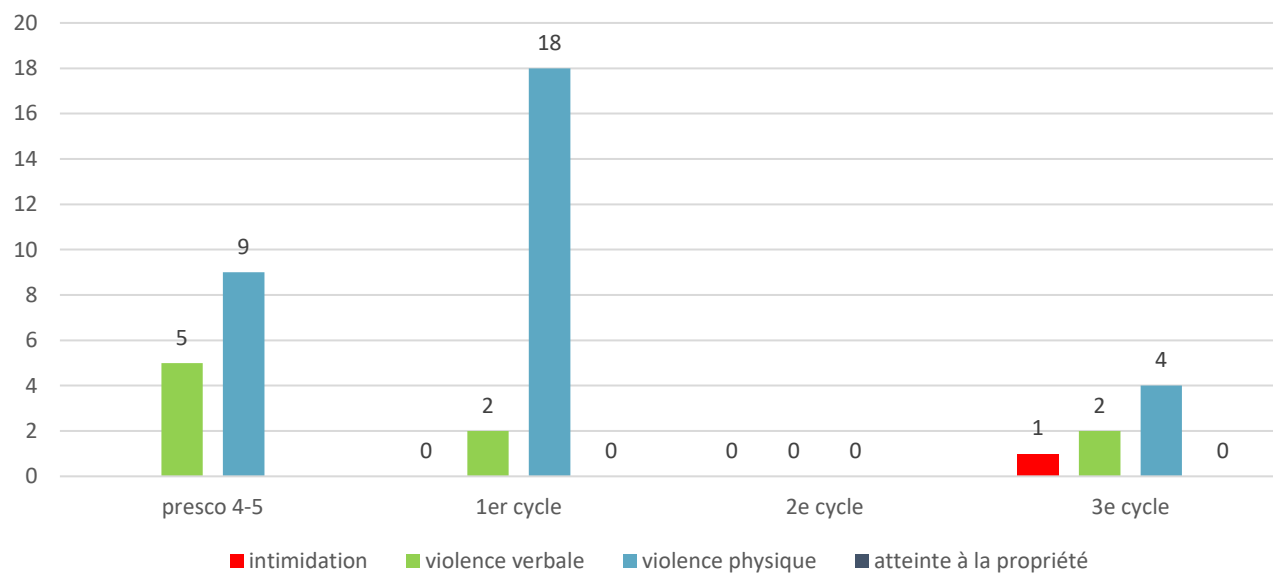
- Les données n'incluent pas les incidents appartenant aux élèves H au préscolaire; ceux-ci représentant 69% des événements de violence répertoriés.

Interventions des services complémentaires en lien avec la violence 2023-2024.



Élèves H présco : 74 incidents de violence (crises et désorganisations)

Incidents de violence comptabilisés au service de garde 2023-2024



LES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 2024-2025

selon l'article 96.15 .4° de la Loi sur l'Instruction publique

Sur proposition du personnel enseignant **6 mai 2024**

Dépôt au conseil d'établissement le **4 juin 2024**

Entrée en vigueur : **5 juin 2024**

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 

1. DÉFINITIONS

Une « norme » se définit comme un ensemble de principes, de codes, de règles et de procédures servant de référence et provenant d'un consensus au sein de l'équipe-école.

Une « modalité » se définit comme le contexte et le processus qui oriente les stratégies et indique les moyens d'action pour vérifier l'acquisition, la compréhension, l'application et la mobilisation des connaissances.

2. LES PRINCIPES DIRECTEURS

JUSTICE ET ÉQUITÉ :

L'évaluation doit s'effectuer dans le respect des valeurs de justice, d'égalité et d'équité. Tout élève, lors des évaluations, a droit à des conditions similaires à celles données aux autres élèves de son groupe.

DROIT À L'INFORMATION :

L'élève et ses parents doivent être informés des normes et des modalités d'évaluation. Un résumé de ces informations sera transmis aux parents en début d'année.

CONFIDENTIALITÉ :

Les résultats des évaluations ne sont accessibles qu'aux personnes concernées : l'élève, ses parents, la direction de l'établissement, les enseignants impliqués et tout autre personnel directement concerné.

TRANSPARENCE :

Il est essentiel que l'élève sache sur quoi il sera évalué, ce qu'on attend de lui, et qu'il comprenne les jugements et les décisions qui le concernent. Dans une perspective d'aide à l'apprentissage, il est important de lui donner une rétroaction pertinente et claire sur ses apprentissages.

NOTE DE PASSAGE

Le régime pédagogique exige que les résultats soient exprimés en pourcentage et établit la note de passage à 60 %

Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Planification de l'évaluation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La planification de l'évaluation est une responsabilité partagée entre l'équipe-école, l'équipe-cycle et l'enseignant.</p>	<p>L'équipe-école détermine dès la fin de l'année en cours ou au début de l'année scolaire suivante une planification des éléments suivants:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les dates de production des bulletins; (Annexe 2)2. Les dates de remise des bulletins; (Annexe 2)3. Les dates de rencontre(s) des parents; (Annexe 2)4. La fréquence de communication des compétences disciplinaires; (Annexe 1)5. Le choix des compétences transversales ciblées. (Annexe 1) <p>À partir de la planification globale, l'enseignant établit sa propre planification de l'évaluation.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les outils d'évaluation et de consignation utilisés;2. Les modalités de communication privilégiées.
<p>La planification de l'enseignement se fait à partir du programme de formation de l'école québécoise, de la progression des apprentissages et des cadres d'évaluation.</p>	<p>L'équipe-cycle s'assure d'une compréhension commune des critères d'évaluation liés aux cadres d'évaluation des apprentissages afin de baliser le développement de ceux-ci durant l'année.</p> <p>La planification de l'évaluation par l'équipe-cycle ou par l'enseignant prend en considération les compétences disciplinaires du Programme de formation, la progression des apprentissages et les cadres d'évaluation.</p>

Planification de l'évaluation (suite)

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Les compétences, telles que structurées à l'intérieur des cadres d'évaluation, font l'objet d'une évaluation selon la fréquence établie par l'enseignant ou par l'équipe-cycle.	Pour chaque niveau et chaque étape, l'enseignant et les spécialistes complètent le tableau de la fréquence minimale des jugements (voir Annexe 1).
La planification globale de l'évaluation tient compte de l'acquisition des connaissances et de leur mobilisation.	L'enseignant choisit ou élabore des situations d'évaluation permettant de vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences et leur mobilisation en tenant compte des critères d'évaluation prescrits.
La différenciation fait partie de la planification de l'évaluation.	Pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves ayant un plan d'intervention, l'enseignant, avec la collaboration d'autres intervenants, précise dans sa planification de l'évaluation les adaptations concernant la tâche, les outils d'évaluation, le soutien offert, le temps accordé, etc.

Prise d'information et interprétation

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La responsabilité de la prise d'information et de l'interprétation des données est partagée entre les enseignants concernés, l'élève, et, à l'occasion, d'autres professionnels.</p>	<p>L'équipe-cycle adopte une compréhension commune et utilise à tous les niveaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • les critères d'évaluation se trouvant dans les cadres d'évaluation <p>L'enseignant choisit ou produit des outils appropriés à la prise d'information (situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.) et à son interprétation (grilles, listes de vérification, etc.). L'élève peut également être associé à la prise d'information.</p> <p>Certaines compétences feront l'objet d'au moins 3 évaluations formelles au courant de l'étape (Lire, écrire, raisonner et résoudre) visant l'ensemble des critères d'évaluation.</p> <p>Pour toutes les matières, l'enseignant recueille et consigne des données variées et pertinentes, en nombre suffisant (plus d'une trace) et échelonnées dans le temps.</p>
<p>Les situations d'évaluation sont analysées à partir des critères précisés dans les cadres d'évaluation et le programme de formation ainsi que la progression des apprentissages.</p>	<p>L'enseignant applique les moyens d'adaptation établis dans le PI des élèves en difficultés pour tenir compte de la situation particulière de certains élèves. Ces moyens ne viennent en aucun cas modifier l'interprétation des données obtenues de l'élève.</p> <p><u>L'enseignant informe les élèves de ce qui est attendu (critères et exigences)</u> dans les tâches à exécuter à l'intérieur des situations d'apprentissage et d'évaluation, travaux, etc.</p> <p>Les enseignants conservent pour un an les évaluations utilisées pour émettre un jugement ainsi que les grilles d'évaluation.</p> <p>S'il y a lieu, l'enseignant, en collaboration avec les professionnels, précise au plan d'intervention de l'élève les modifications qu'il fait aux critères d'évaluation afin de répondre à ses besoins.</p>

Jugement

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>Le jugement est une responsabilité de l'enseignant qui, au besoin, est partagée avec d'autres intervenants de l'équipe-école.</p>	<p>Afin d'éclairer son jugement, l'enseignant discute avec les membres de son équipe de la situation de certains élèves. L'utilisation des grilles descriptives est obligatoire afin d'uniformiser le jugement.</p>
<p>Le jugement repose sur des informations pertinentes, variées et suffisantes relativement aux apprentissages de l'élève.</p>	<p>L'enseignant porte un jugement à partir des données qu'il a recueillies et interprète à l'aide d'instruments formels qui tiennent compte des critères des cadres d'évaluation et de la progression des apprentissages.</p>
<p>Les résultats des étapes consistent chaque année en un bilan des apprentissages en lien avec chacune des compétences ou des volets tels que mentionnés dans les cadres d'évaluation.</p>	<p>La valeur de chacune des étapes est répartie selon les exigences du régime pédagogique, soit de 20% pour la 1^{re} étape, 20% pour la 2^e étape et de 60% pour la 3^e étape.</p> <p>Les résultats des épreuves obligatoires du MEQ comptent pour 20 % de la note finale de la compétence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Français 4^e année, lecture et écriture • Français 6^e année, lecture et écriture • Mathématique 6^e année, compétences 1 et 2 <p>Pour une épreuve imposée, on lui accorde une valeur minimale de 10% à l'étape 3.</p>

En équipe-école, une décision est prise quant à l'appréciation des quatre compétences transversales. Aux étapes 1 ou 3, des commentaires sur une des quatre compétences ciblées par le MEQ doivent être présents.

L'équipe-école ou l'équipe-cycle définit une planification des appréciations des compétences suivantes : exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.

Le titulaire du groupe est responsable de saisir les commentaires portant sur les compétences transversales.

Les enseignants choisissent des commentaires provenant de la banque dans Mozaik prévue à cet effet.

Compétences transversales qui feront l'objet d'une rétroaction à l'étape 1 ou 3 :

1 ^{re} année	Organiser son travail
2 ^e année	
3 ^e année	Savoir communiquer
4 ^e année	
5 ^e année	Travailler en équipe
6 ^e année	

Décision-action

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
En cours d'année, des actions pédagogiques différenciées sont mises en œuvre pour soutenir et enrichir la progression des apprentissages.	L'enseignant choisit des moyens de régulation et d'enrichissement pour répondre aux besoins particuliers de ses élèves.
L'élève développe graduellement son habileté à réguler lui-même ses apprentissages.	L'enseignant procure à l'élève l'occasion de réguler lui-même ses apprentissages en lui proposant de se fixer des défis et de trouver des moyens et des stratégies pour les relever.
Des actions pédagogiques sont planifiées pour assurer la poursuite des apprentissages de l'élève.	À la fin de l'année, le titulaire et les autres intervenants de l'école qui ont travaillé auprès de certains élèves dressent un portrait précis de leurs apprentissages et déterminent les mesures de soutien nécessaires à la poursuite des apprentissages l'année suivante.
Des actions administratives sont mises en place concernant les absences des élèves aux épreuves obligatoires.	<p>Pour chaque situation d'absence à une épreuve du MEQ, l'école doit recevoir une preuve.</p> <p>1. Absence motivée : Pour une absence motivée lors d'une épreuve obligatoire, l'élève doit reprendre son épreuve au moment fixé par l'école.</p> <p>Une absence à une épreuve sera considérée motivée pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladie ou accident confirmé par une attestation médicale • Décès d'un proche parent • Convocation d'un tribunal • Participation à un événement d'envergure préalablement autorisé <p>2. Absence non motivée : Pour une absence non motivée lors d'une épreuve obligatoire</p> <p>Pour tout autre motif d'absence, l'élève se verra attribuer la mention ABS (ce qui équivaut à 0) et la direction en avisera le parent. L'élève ne passe pas l'épreuve.</p>

Communication au préscolaire

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>Une première communication est transmise aux parents au plus tard le 15 octobre et doit aborder les éléments d'information déterminés par le Centre de services scolaire.</p>	<p>Pour la transmission aux parents, l'enseignant peut opter pour l'un des formats suivants: communication écrite CSSCDR, rencontre, appel téléphonique ou visioconférence.</p>
<p>L'enseignant doit se conformer aux étapes de l'enseignement primaire, soit transmettre le portrait du développement de l'enfant au plus tard le 20 novembre, le 15 mars et le 10 juillet.</p>	<p>Maternelle 4 ans ▪ L'enseignant utilise le format PDF interactif fourni par le Centre de services scolaire et peut s'inspirer des pistes de commentaires proposés. Maternelle 5 ans ▪ L'enseignant utilise le format du bulletin unique MEQ actuel et la banque de commentaires via le portail MOSAÏK.</p>
<p>L'enseignant doit apprécier le développement de l'enfant pour chaque sphère de développement ou compétence à l'étape 1 OU à l'étape 2 ET à l'étape 3.</p>	<p>Aux étapes 1 et 2, l'enseignant choisit, pour chaque enfant, les sphères pour lesquelles il souhaite apprécier son développement.</p>

Communication au primaire

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
Les moyens de communication, autres que le bulletin et le bilan, sont variés et utilisés régulièrement en cours d'année par les enseignants.	En plus du bulletin et du bilan, l'enseignant doit informer les parents sur la progression des apprentissages de leur enfant par le biais d'outils variés (portfolio, agenda, travaux, examens, courriels, rencontres, etc.)
Chaque enseignant est responsable de communiquer avec les parents mensuellement dans le cas d'un élève en difficulté de comportement ou en difficulté d'apprentissage et qui laisse craindre qu'il n'atteigne pas le seuil de réussite.	Les enseignants sont responsables de conserver les traces de leurs communications aux parents jusqu'à la fin de l'année. Exemple d'outils de communication : courriel, appel téléphonique, note dans l'agenda, entretien avec un parent, etc. Un travail que l'on envoie signer à la maison n'est pas une trace suffisante pour être considérée comme une communication, à moins qu'il soit annoté en précisant une difficulté précise et une stratégie afin d'y remédier.
Une première communication est envoyée aux parents avant le 15 octobre, principalement pour les disciplines suivantes : français et mathématique.	La première communication aux parents est informatisée pour tous les élèves de la 1 ^{re} à la 6 ^e année. Pour les autres matières, la communication peut être complétée notamment pour l'élève en difficulté d'apprentissage ou de comportement.
Pour les trois bulletins scolaires, l'enseignant peut sélectionner des commentaires en lien avec les apprentissages de l'élève. Les commentaires formulés au bulletin ne peuvent causer préjudice à l'élève.	L'équipe-école utilise la banque de commentaires dans Mozaik . Pour un élève en difficulté et/ou en échec, il est obligatoire qu'un commentaire apparaisse au bulletin. Les commentaires liés à des problèmes de comportement ne doivent pas être consignés au bulletin scolaire du primaire.
Dans l'Instruction annuelle 2024-2025, il est stipulé que : « Le bulletin unique comporte trois étapes. À chacun d'elles, il doit contenir notamment, un résultat disciplinaire pour chaque matière enseignée ainsi que	Changement en cours d'année : Il est de la responsabilité de l'enseignant de la nouvelle école de saisir les résultats disciplinaires dans Mozaik pour l'ensemble des matières touchées pour un élève arrivant en fin d'étape et d'inscrire le commentaire suivant : <i>Résultats provenant de l'école (inscrire le nom de l'ancienne école) que l'élève fréquentait jusqu'au (inscrire la date de fin de fréquentation dans l'ancienne école).</i> Il est de la responsabilité de l'enseignant de la nouvelle école de saisir les résultats

la moyenne du groupe. »	dans Mozaik des étapes précédentes pour un élève arrivant en cours d'année.
-------------------------	--

Élève en modification	
<p>Bulletin modifié avec demande d'exemption</p> <p>Le centre de services scolaire peut, dans l'intérêt de l'élève et à la suite de la recommandation de la direction d'école, exempter un élève HDAA des dispositions relatives aux résultats, prévues à la Section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique.</p> <p>Exemption possible de l'application des dispositions relatives à la section 2 du bulletin prescrit par le régime pédagogique selon les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève a bénéficié préalablement d'interventions régulières et ciblées de la part de son enseignant et d'un ou de spécialiste(s); • Malgré ces interventions, le PIA de l'élève précise qu'il est incapable de répondre aux exigences des programmes d'étude qui sont appliquées aux autres élèves de son groupe et qu'en conséquence, ces exigences doivent être modifiées pour lui. <p>L'exemption vise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La moyenne de groupe; 	<p>La demande d'exemption pour l'élève HDAA intégré en classe régulière peut être adressée au Centre de services scolaire et étudiée par celui-ci (demande de dérogation) si les exigences du programme d'étude et les contenus d'apprentissage ont été modifiés pour l'élève et ce, tel qu'indiqué au plan d'intervention.</p> <p>Pour les élèves exemptés, le résultat final en % demeure obligatoire.</p> <p>La décision de modifier les exigences des programmes et par conséquent de modifier l'évaluation doit être convenue dans le cadre du plan d'intervention. Le jugement porté sur la réussite ou non d'un élève exempté doit être fait en concordance avec les objectifs déterminés pour lui dans le cadre de son plan d'intervention.</p> <p>Aucune moyenne de groupe n'est inscrite dans le bulletin de cet élève.</p> <p>L'enseignant doit ajouter obligatoirement au bulletin sous la ou les matières visées par une modification la mention suivante :</p> <p>« Tel que convenu au plan d'intervention, les exigences du programme ont été modifiées selon les objectifs visés. »</p>

<ul style="list-style-type: none"> • La pondération des étapes; • L'obligation d'utiliser le cadre d'évaluation • L'obligation d'inclure les résultats des épreuves obligatoires MEQ (20% du résultat final) 	
---	--

Qualité de la langue

Normes d'évaluation	Modalités d'évaluation
<p>La qualité de la langue est une responsabilité partagée par tous les intervenants de l'école et les élèves.</p>	<p>Tout le personnel et les élèves sont invités à promouvoir la qualité de la langue parlée et écrite dans l'école.</p>

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 1^{re} année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %		X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X		X
Anglais	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %	X		X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts. ▪ et de processus mathématiques.	80 %	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %	X		X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100 %	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Explorer des réalités culturelles	100 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 2^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Mobiliser sa compréhension de textes entendus.	60 %	X		X
	▪ Communiquer oralement en anglais.	40 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	20 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts. ▪ et de processus mathématiques.	80 %	X	X	X
Arts plastiques	▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques.	70 %	X		X
	▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades.	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100 %	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Explorer des réalités culturelles	100%		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 3^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %	X		X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	15 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X	X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Examiner des réalités culturelles	100 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 4^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	50 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	30 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais	50 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus	35 %		X	X
	▪ Écrire des textes.	15 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Reasonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images. médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X
Culture et citoyenneté québécoise	Examiner des réalités culturelles	100%		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 5^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X		X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension des textes.	35 %		X	X
	▪ Écrire et produire des textes.	20 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Raisonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Science et technologie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique. ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 	100%	X	X	X
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques 	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 				
Culture et citoyenneté québécoise	Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	100 %		X	X

Fréquence minimale des jugements pour chaque compétence disciplinaire

Les enseignants complètent ce tableau en indiquant la ou les compétence(s) évaluée(s) au bulletin 1 et au bulletin 2.

Évaluer minimalement chaque compétence au 1^{er} ou au 2^e bulletin.

Pour les matières où toutes les compétences sont regroupées (ex : Éducation physique et à la santé), un résultat disciplinaire doit apparaître à chaque bulletin.

Au 3^e bulletin chaque compétence est évaluée.

Primaire 6^e année

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
Français	▪ Lire des textes variés et apprécier des œuvres littéraires.	40 %	X	X	X
	▪ Écrire des textes variés.	40 %		X	X
	▪ Communiquer oralement.	20 %		X	X
Anglais	▪ Interagir oralement en anglais.	45 %	X	X	X
	▪ Réinvestir sa compréhension des textes.	35 %		X	X
	▪ Écrire et produire des textes.	20 %		X	X
Mathématique	▪ Résoudre une situation-problème mathématique.	30 %		X	X
	▪ Reasonner à l'aide de concepts.	70 %	X	X	X
Science et technologie	▪ Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1 ^{er} bulletin	2 ^e bulletin	3 ^e bulletin Bilan
	scientifique ou technologique. <ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie. ▪ Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et en technologie. 				
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lire l'organisation d'une société sur son territoire. ▪ Interpréter le changement dans une société et sur son territoire. ▪ S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire. 	100%	X	X	X
Arts plastiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser des créations plastiques personnelles. ▪ Réaliser des créations plastiques médiatiques. 	70 %	X		X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres d'art, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Musique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventer des pièces vocales ou instrumentales. ▪ Interpréter des pièces musicales. 	70 %		X	X
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprécier des œuvres musicales, ses réalisations et celles de ses camarades. 	30 %		X	X
Éducation physique et à la santé	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Agir dans divers contextes de pratique d'activités physiques. ▪ Interagir dans divers contextes de pratique d'activités physiques ▪ Adopter un mode de vie sain et actif. 	100%	X	X	X

Discipline	Compétence	%	1^{er} bulletin	2^e bulletin	3^e bulletin Bilan
Culture et citoyenneté québécoise	Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	100 %		X	X



Rencontres de parents : 12 au 19 novembre et 11 au 21 mars.

1^{re} communication : Dépôt des commentaires Mozaïk 10 octobre, 8 h. Accessible par le portail 11 octobre.

1^{er} bulletin : Fin étape 1 le 11 novembre. Notes déposées le 11 novembre, 8 h. Accessible par le portail 12 novembre.

2^e bulletin : Fin étape 2 le 10 mars. Notes déposées le 10 mars, 8 h. Accessible par le portail 11 mars

3^e bulletin : Fin étape 3 le 26 juin. Notes déposées le 26 juin, 8 h. Accessible par le portail 27 juin

Entrée des élèves : 29 août 2024

AOÛT 2024				
L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29 ¹	30 ²

Cl : 2 Péd : 4

SEPTEMBRE 2024				
L	M	M	J	V
2	3 ³	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶
9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹
16	17 ²	18 ³	19 ⁴	20 ⁵
23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸	26 ⁹	27 ¹⁰
30 ¹				

Cl : 19 Péd : 1

OCTOBRE 2024				
L	M	M	J	V
	1 ²	2 ³	3 ⁴	4 ⁵
7 ⁶	8 ⁷	9 ⁸	10 ⁹	11
14	15 ¹⁰	16 ¹	17 ²	18 ³
21 ⁴	22 ⁵	23 ⁶	24 ⁷	25 ⁸
28 ⁹	29 ¹⁰	30 ¹	31 ²	

Cl : 21 Péd : 1

NOVEMBRE 2024				
L	M	M	J	V
				1 ³
4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8 ⁸
11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹	14 ²	15
18 ³	19 ⁴	20 ⁵	21 ⁶	22 ⁷
25 ⁸	26 ⁹	27 ¹⁰	28 ¹	29 ²

Cl : 20 Péd : 1

DÉCEMBRE 2024				
L	M	M	J	V
2 ³	3 ⁴	4 ⁵	5 ⁶	6
9 ⁷	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹⁰	13 ¹
16 ²	17 ³	18 ⁴	19 ⁵	20 ⁶
23	24	25	26	27
30	31			

Cl : 14 Péd : 1

Apprendre.
Réaliser.
Ensemble.

JANVIER 2025				
L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7 ⁷	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹⁰
13 ¹	14 ²	15 ³	16 ⁴	17 ⁵
20 ⁶	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹⁰
27	28 ¹	29 ²	30 ³	31 ⁴

Cl : 18 Péd : 2

FÉVRIER 2025				
L	M	M	J	V
3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹
10 ¹⁰	11 ¹	12 ²	13 ³	14 ⁴
17 ⁵	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21
24 ⁹	25 ¹⁰	26 ¹	27 ²	28 ³

Cl : 19 Péd : 1

MARS 2025				
L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10 ⁴	11 ⁵	12 ⁶	13 ⁷	14 ⁸
17 ⁹	18 ¹⁰	19 ¹	20 ²	21
24 ³	25 ⁴	26 ⁵	27 ⁶	28 ⁷
31				

Cl : 14 Péd : 2

AVRIL 2025				
L	M	M	J	V
	1 ⁸	2 ⁹	3 ¹⁰	4 ¹
7 ²	8 ³	9 ⁴	10 ⁵	11 ⁶
14 ⁷	15 ⁸	16 ⁹	17 ¹⁰	18
21	22 ¹	23 ²	24 ³	25 ⁴
28 ⁵	29 ⁶	30 ⁷		

Cl : 20 Péd : 0

MAI 2025				
L	M	M	J	V
			1 ⁸	2 ⁹
5 ¹⁰	6 ¹	7 ²	8 ³	9
12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	16
19	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹⁰	23 ¹
26 ²	27 ³	28 ⁴	29 ⁵	30 ⁶

Cl : 20 Péd : 1

JUIN 2025				
L	M	M	J	V
2 ⁷	3 ⁸	4 ⁹	5 ¹⁰	6
9 ¹	10 ²	11 ³	12 ⁴	13 ⁵
16 ⁶	17 ⁷	18 ⁸	19 ⁹	20 ¹⁰
23	24	25	26	27
30				

Cl : 16 Péd : 3

Fin de l'année scolaire : 23 juin 2025

- Note :**
- Le calendrier scolaire compte 183 jours de classe dont 3 sont transformables en journées pédagogiques et 17 journées pédagogiques pour un total de 200 jours.
 - Le 100^e jour est le 27 janvier 2025

Légende :

	Congé pour les élèves et le personnel enseignant
○	Journée pédagogique primaire et secondaire (tous)
T ¹⁻²	Journées de classe transformables en journées pédagogiques s'il n'y a pas eu de suspension ou de fermeture pour intempérie ou autre raison
T ³	Journée de classe transformable en journée pédagogique s'il n'y a pas eu d'élections ou de moyens de pression associés à une grève
△	Jour de congé pour le personnel enseignant, journée travaillée pour les autres membres du personnel



Services complémentaires 2024 – 2025

École PSI – Palier de services intermédiaires an 1

Année scolaire	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025
TES	59 h	85 h	85 h	90 h	100,5 h	140 h palier 1 (4 x 35 h) <i>incluant mat. 4 ans</i>
TES mat. 4 ans					21 h	
TES - PDS					122 h*	105 h palier 2 (3 x 35 h)
Heures H					10 h	-----
Enseignante-ortho.	77 h	69 h	60 h	63,5 h	63,5 h	63,5
Psychoéducation	56 h	35 h	35 h	35 h	35 h	35 h
Spécialistes - anglais	9 h	9 h	9 h	9 h	9 h	9 h
Psychologie	35 h	35 h	35 h	35 h	35 h	35 h

*PDS 122 h : Maternelle 4 ans 10,5 h

Maternelle 5 ans 32,5 h + 32,5 h

Primaire 26 h + 20 h

19 mars 2024 – rencontre 1 comité EHDAA

23 mars 2024 - rencontre 2 comité EHDAA

28 mai 2024 – rencontre 3 comité EHDAA

4 juin 2024 – Conseil d'établissement